



Ce projet est cofinancé
par le Fonds social européen
dans le cadre du programme
opérationnel national
« Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

Evaluation 2018 de l'impact de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) en France

Rapport final

Mars 2019

Lot N°3 : Evaluation contrefactuelle de l'impact de 3 dispositifs nationaux co-financés par l'IEJ



Avec la collaboration de Nathalie HAVET, Maître de conférences, chercheuse associée à l'Université Lyon 1 en sciences économiques, spécialiste des politiques publiques d'économie et d'emploi et des méthodes quantitatives d'évaluation appliquées à ces politiques.

Sommaire

1	Eléments de cadrage	3
1.1	Objectifs du travail évaluatif et périmètre d'analyse	3
1.2	Questionnement évaluatif	4
1.3	Méthodologie de choix des dispositifs	5
2	Evaluation du dispositif : « Garantie jeunes » mise en œuvre par les Missions locales (ML)	10
2.1	Présentation du dispositif et éléments de mise en œuvre	10
2.2	Méthodologie d'évaluation du dispositif	11
2.3	Présentation des résultats de l'évaluation du dispositif	16
3	Evaluation du dispositif : « Accompagnement renforcé » mis en œuvre par l'APEC	20
3.1	Présentation du dispositif	20
3.2	Méthodologie d'évaluation du dispositif	23
3.3	Présentation des résultats de l'évaluation du dispositif issus de l'analyse contrefactuelle (appréciation des effets nets)	27
3.4	Analyse des risques d'effets d'aubaine et d'éviction	30
3.5	Eléments de réflexion sur l'efficacité du dispositif	31
4	Evaluation du dispositif : « Parcours autonomie » en Champagne-Ardenne et en Nord-Pas-de-Calais	32
4.1	Présentation du dispositif	32
4.2	Méthodologie d'évaluation du dispositif	37
4.3	Présentation des résultats de l'évaluation du dispositif	41
5	Annexes	44
5.1	Dispositif « accompagnement renforcé » mis en œuvre par l'APEC - Statistiques descriptives	44
5.2	Dispositif : « Parcours Autonomie » - Indicateurs à l'entrée et à la sortie déclinés par région	47

1 . Eléments de cadrage

1.1 Objectifs du travail évaluatif et périmètre d'analyse

Cette évaluation mutualisée¹ s'inscrit dans le cadre des obligations réglementaires en matière d'évaluation des fonds européens qui s'imposent à l'ensemble des Autorités de Gestion. Au cours de la durée de la programmation (2014-2020), les Autorités de Gestion sont en effet chargées d'évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact de leur programmation.

La première évaluation de mise en œuvre ayant été réalisée en 2015, cette nouvelle évaluation de l'IEJ se concentre sur les résultats et les impacts. On distingue généralement deux grandes approches complémentaires pour la réalisation d'évaluations d'impact :

- **Les évaluations d'impact basées sur la théorie**, qui suivent chaque étape de la logique d'intervention (lien de causes à effets) afin de détecter les mécanismes de changement, répondent à la question « pourquoi et comment l'intervention fonctionne-t-elle ? ». Cette approche produit généralement une évaluation qualitative des incidences.
- **Les évaluations d'impact contrefactuelles**, qui utilisent des groupes de contrôle ou de référence, permettent de répondre aux questions « dans quelle mesure les changements observés peuvent-ils être attribués à l'intervention ? » et « que se serait-il passé en l'absence de la politique considérée ? ». Elles permettent également de comparer les effets des différents instruments (ou du même instrument appliqué à différents groupes cibles).

Le périmètre des travaux d'évaluation de ce rapport (lot 3) concerne les dispositifs financés par le Programme opérationnel national IEJ (PO n IEJ), c'est-à-dire les actions mises en œuvre entre 2014 et 2017 au niveau central par la DGEFP (Mission des projets nationaux) et en région les actions mises en œuvre par les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) en métropole et par les Direccte en Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane et Mayotte).

Il s'agit de savoir si l'IEJ a été mobilisée sur des programmes efficaces, voire efficaces. Pour cela, cette étude doit recourir à des approches contrefactuelles. L'étude d'impact a ainsi pour but d'établir l'existence d'un effet causal de 3 dispositifs publics nationaux de politiques d'emploi cofinancés par l'IEJ, et, le cas échéant, de le mesurer.

Enfin, ces travaux d'évaluation comportent également un objectif de partage d'expérience, en assurant une diffusion large des résultats et des enseignements méthodologiques de cette première évaluation d'impact contrefactuelle sur ce sujet : aucune évaluation de ce type n'a été conduite en France jusqu'à présent sur l'IEJ ou le FSE. Très peu de travaux similaires existent au niveau européen. Cette expérience doit pouvoir préparer les futures évaluations d'impact FSE nationales à venir mais également servir aux autorités de gestion régionales qui seront potentiellement confrontées à la conduite d'évaluations de cette nature sur leur(s) axe(s) FSE. Les résultats, partagés entre autorités de gestion, sont par ailleurs de précieux enseignements pouvant induire d'éventuelles inflexions de la mise en œuvre des PO et plus généralement de la politique de formation et d'insertion professionnelle en direction des jeunes.

¹ Cette étude s'inscrit dans un ensemble de travaux lancés en 2017 par la DGEFP sur l'évaluation de l'IEJ en France, via 6 lots et couvrant l'ensemble du champ d'investigation : lot 1 (évaluation globale des résultats et transformation opérées), Lot 2 (évaluation de l'impact global), lot 3 (évaluation contrefactuelle de 3 dispositifs nationaux financés par l'IEJ), lot 4 (évaluation de 3 dispositifs régionaux financés par l'IEJ), lot 5 (évaluation de projets innovants), lot 6 (synthèse des travaux).

1.2 Questionnement évaluatif

L'étude contrefactuelle de 3 dispositifs nationaux co-financés par l'IEJ a pour objet de répondre aux questions évaluatives listées ci-dessous.

Registre d'évaluation	Questions évaluatives
Ciblage sur les publics : <i>Est-ce que les publics cibles sont bien atteints ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Est-ce que le dispositif financé par l'IEJ est bien destiné aux jeunes qui en ont le plus besoin, notamment les populations marginalisées et les moins qualifiés ? ▶ Est-ce que les publics cibles sont bien atteints ?
Efficacité au regard des réalisations et résultats visibles, le dispositif paraît-il efficace par rapport aux cibles fixées ?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Que se serait-il passé en l'absence du dispositif ? (Résultats / objectifs) ▶ Quelle est la capacité du dispositif à permettre l'amélioration de la situation des participants en termes de reprise d'études, d'accès à la formation qualifiante, à l'emploi durable et aux contrats en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation) ? ▶ Comment le dispositif contribue-t-il à l'objectif d'insertion durable des jeunes dans l'emploi ? Comment parvient-il à faire face aux particularités des NEET ? ▶ Quels sont les types d'actions les plus efficaces, pour quels groupes et dans quels contextes ?
Efficience : les réalisations et résultats observés sont-ils satisfaisants au regard des moyens financiers mobilisés ?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Que se serait-il passé en l'absence du financement IEJ ? ▶ Quels sont les coûts unitaires par type d'opération et par groupes cibles ? ▶ Quels sont les types d'opérations les plus efficaces et les plus efficaces en termes de ratio coûts / résultats ?

1.3 Méthodologie de choix des dispositifs

Au stade de l'expression des besoins (cahier des charges de l'évaluation), la DGEFP n'avait pas sélectionné les trois dispositifs qui font l'objet de la présente analyse. Le choix des dispositifs a donc fait l'objet d'un travail d'investigation spécifique en début de mission puis d'une validation par la DGEFP et le Comité de pilotage Etat-Région.

1.3.1 Présentation des 3 critères de sélection

Pour sélectionner les trois dispositifs, les critères suivants ont été appliqués :

- **Représentativité du dispositif** (volume financier programmé, volume de participants, ...)
- **Gains attendus en termes d'aide à la décision** (existence ou non de travaux d'évaluation antérieurs, plus-value potentielle des financements IEJ / nouveauté du dispositif, enjeu pour la prochaine programmation, modalités de mise en œuvre, ...)
- **Faisabilité de mobilisation d'une analyse contrefactuelle** (clarté de la logique d'intervention, périmètre précis d'intervention, capacité à identifier les effets escomptés, accessibilité et disponibilité des données de caractérisation et de suivi des participants, possibilité de créer un groupe « témoin », données en panel, ...)

Les dispositifs pré-identifiés sur la base des deux premiers critères ont fait l'objet d'une étude approfondie de **faisabilité technique de mise en œuvre d'une approche contrefactuelle** sur la base des trois sous-critères suivants :

- **Logique d'intervention** : la logique d'intervention répond-elle aux prérequis d'une évaluation contrefactuelle ? (Homogénéité d'un dispositif, effets recherchés « quantifiables », temporalité de l'impact en adéquation avec le temps de l'évaluation) ? ...
- **Groupe témoin** : existe-t-il des possibilités de constitution de groupes « témoin » : identification possible de non bénéficiaires présentant le même profil ou de bénéficiaires d'un dispositif « classique » similaire ? Existence de données de suivi sur ces individus ? Possibilité d'enquêter ces populations ?
- **Données disponibles** : des données de suivi sont-elles disponibles ? Existence, qualité et fraîcheur des données de suivi sur les bénéficiaires ET les individus témoin ou possibilité d'enquêtes dans le temps de la mission, essentiellement dans une logique de complétude des données de suivi.

L'ensemble des dispositifs nationaux a été analysé au travers de ces trois sous-critères.

1.3.2 Analyse de la représentativité et de l'aide à la décision

En termes de représentativité (volume financier et de participants), 3 dispositifs ressortent clairement : l'accompagnement intensif des jeunes (AIJ) porté par Pôle Emploi, la Garantie jeunes mise en œuvre par les Missions locales et le Parcours autonomie mis en place également par les Missions locales (ML). Ensuite, figurent notamment le Service militaire adapté (SMA) dont le volume financier est relativement important mais le nombre de participants relativement limité et le Parcours autonomie mis en place par le réseau associatif.

Dispositifs	1. Représentativité				
	Opé.	CT prog.	CT certif.	Particip. entrés	
Total général	454	487 M€ 100%	197 M€ 100%	299 121	100%
Pôle Emploi - AIJ	2	14%	23%	97 753	33%
ML – Garantie Jeunes	1	22%	16%	85 671	29%
ML - Parcours autonomie	163	13%	12%	50 084	17%
APEC - Accpmnt Jeunes Diplômés	1	0,6%	1%	6 654	2%
OPCA – Form. Emplois d'avenir	7	6,5%	3%	3 091	1%
Décrochage scolaire (MLDS PSAD)	11	3%	1%	15 142	5%
SMA	7	11%	30%	8 026	3%
LADOM mobilité	6	5%	0%	2 373	1%
Aide à la Mobilité (Réunion)	2	4%	1%	1224	0%
CAP' JEUNES - FA	2	0,7%	0%	618	0%
AAP Parcours Autonomie (autres)	173	12%	8%	18 374	6%
<i>Autres</i>	79	9%	2%	10 111	3%

Source : MDFSE- Données participants au 28-12-2017 / Données financières au 15-01-2018

Un travail sur les 3 principaux dispositifs permettrait de couvrir près de 50% des montants programmés et 75% des participants pris en charge grâce à l'IEJ. Toutefois, la revue de l'état de l'art a permis d'identifier un certain nombre de travaux d'évaluation récemment réalisés sur les principaux dispositifs financés par l'IEJ :

- Pour l'AIJ : « L'Accompagnement intensif des jeunes demandeurs d'emploi » (Pôle Emploi, 2017)², mobilisant une approche contrefactuelle (score de propension)
- Pour la Garantie jeunes : Rapport intermédiaire du Comité scientifique d'évaluation de la garantie jeunes (2016), mobilisant une approche contrefactuelle à partir d'un suivi de cohorte réalisé par la DARES
- Pour le SMA : « Evaluation de l'insertion des stagiaires de la formation pro (SMA 6000) » réalisée en 2015 et intégrant une démarche de type contrefactuelle
- Pour le service civique : Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, Service civique : quel bilan ? Quelles perspectives ? (CESE, Mai 2017) ainsi que des travaux réalisés par la cour des comptes³

² Eclairages et Synthèses n° 28, Pôle Emploi, Janvier 2017

³ "Les dispositifs et crédits mobilisés en faveur des jeunes sortis sans qualification du système scolaire", Cour des comptes, Janvier 2016

- Formation des emplois d'avenir : « Les jeunes en emploi d'avenir : quel accès à la formation, pour quels bénéficiaires ? » (DARES analyse, 2016)
- MLDS-PSAD : Evaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, Rapport final (MEN / SGMAP, 2014) et « Premiers enseignements des expérimentations en matière décrochage scolaire » (FEJ, 2013)

Il pouvait donc être jugé peu opportun de se concentrer sur ces dispositifs, tandis que les opérations financées *via* l'AAP Parcours autonomie apparaissaient comme stratégiques à évaluer du fait de l'importance des financements associés et de l'absence de travaux d'évaluation.

L'examen du rapport intermédiaire d'évaluation sur la Garantie jeunes et les échanges avec la DGEFP ont révélé toutefois une forte attente et des interrogations restantes sur l'efficacité à plus long terme de la Garantie jeunes. Ce dispositif, représentant plus de 20% des crédits et près de 30% des participants du POn IEJ, a donc été considéré comme intéressant à évaluer selon les instances de pilotage de la mission et en accord avec la DARES.

Les dispositifs n'ayant pas encore fait l'objet d'évaluation représentent des montants financiers et de nombre de participants moindres : dispositif APEC, Décrochage scolaire, LADOM...

1.3.3 Analyse de la faisabilité de mise en œuvre d'analyses contrefactuelles

L'analyse de faisabilité a souligné la possibilité de réaliser des travaux sur la Garantie Jeunes, le dispositif d'accompagnement de l'APEC et sur le Parcours autonomie bien que ce dernier présente des difficultés supplémentaires.

Du fait de logiques d'intervention moins claires et des effets difficilement mesurables, les dispositifs de décrochage scolaire ou encore ceux spécifiques aux DROM (LADOM en particulier) ne pouvaient pas faire réellement l'objet de travaux contrefactuels.

Dispositifs	La logique d'intervention répond-elle aux prérequis d'une évaluation contrefactuelle ?	Existe-t-il des possibilités de constitution de groupes « témoin » ?	Des données de suivi sont-elles disponibles ?
ML Garantie Jeunes	Evaluation contrefactuelle déjà réalisée par la DARES mais des analyses complémentaires mobilisant les données DPAE permettraient de fiabiliser et préciser les résultats. Ces analyses complémentaires nécessitent un accès à plusieurs bases de données (à apparier), notamment les fichiers de déclaration préalable à l'embauche (DPAE), avec un accès très contrôlé.		
ML Parcours autonomie	Pas d'homogénéité dans le dispositif mais possibilité d'identifier des types d'opérations homogènes au sein du Parcours autonomie selon les AAP, le contenu des opérations, etc. Un des effets recherchés est celui d'autonomisation (difficilement quantifiable)	Groupe témoin constitué soit de bénéficiaires du CIVIS renforcé sur des territoires non éligibles IEJ, soit de bénéficiaires du CIVIS accompagnés par des ML n'ayant pas mobilisé d'IEJ, soit encore de bénéficiaires du CIVIS sur des territoires éligibles IEJ dans lesquels les DIRECCTE ont exclu la possibilité de cumuler IEJ et CIVIS	Un SI I-MILO accessible <i>via</i> la DARES et dont les modalités d'exploitation sont <i>a priori</i> complexes (nombreuses informations), une base de suivi (IMILO) qui ne permet pas d'identifier les bénéficiaires de l'IEJ (à croiser avec les données MDFSE) et des données de suivi saisies selon des modalités différentes par les ML

Dispositifs	La logique d'intervention répond-elle aux prérequis d'une évaluation contrefactuelle ?	Existe-t-il des possibilités de constitution de groupes « témoin » ?	Des données de suivi sont-elles disponibles ?
APEC – Acc. Jeunes Diplômés	Un volume de participants et des effets escomptés quantifiables. Un accompagnement proposé co-construit avec le jeune en fonction de ses besoins mais des objectifs identiques	Jeunes diplômés inscrits à l'APEC mais qui n'ont pas bénéficié de cet accompagnement. (biais méthodologiques importants) OU jeunes diplômés qui ont bénéficié d'un accompagnement « renforcé » (groupe témoin utilisé dans le cadre de l'analyse contrefactuelle de l'AIJ)	Données de suivi MDFSE (participants à l'accompagnement) Données de suivi internes à l'APEC pour l'ensemble des jeunes inscrits Enquête Pôle Emploi 2016 auprès des bénéficiaires de l'accompagnement renforcé de Pôle Emploi
Décrochage scolaire (MLDS PSAD)	Financement IEJ portant sur le financement d'un type d'action (prise de contact et suivi) inséré dans un dispositif plus large. Un effet propre à ces actions ne peut être véritablement mesuré	Difficulté avérée. Une possibilité consisterait à retenir un groupe de personnes identifiées dans la base mais n'ayant pas répondu positivement aux propositions d'accompagnement. Le risque de biais (motivation) est ici très important	Le droit à l'oubli (conditions CNIL) impose de supprimer les informations sur les décrocheurs 2 ans après leur repérage. Les données dans MDFSE ne concernent qu'un faible nombre d'opérations et les enquêtes à 6 mois ne garantissent pas une représentativité statistique acceptable
LADOM mobilité	Il ne s'agit ni d'un dispositif, ni d'un programme mais d'une aide ponctuelle à la mobilité (prise en charge des frais de déplacement)	Difficulté pour construire le groupe témoin	Pas de données de suivi disponibles
Aide à la Mobilité (Réunion)	Il ne s'agit ni d'un dispositif, ni d'un programme mais d'une aide ponctuelle à la mobilité	Difficulté pour construire le groupe témoin	Pas de données de suivi disponibles
AAP Parcours autonomie (autres)	Hétérogénéité des dispositifs	Difficulté pour construire le groupe témoin	Base de données difficilement accessible / données de suivi saisies selon des modalités différentes par les opérateurs

1.3.4 Synthèse de l'analyse par critères

Dispositifs	Représentativité et aide à la décision	Faisabilité	Conclusion
Pôle Emploi - AIJ	Evaluation contrefactuelle déjà réalisée et conclusive	-	Non retenu
ML – Garantie Jeunes	Poids très important. Approfondissements possibles de l'évaluation contrefactuelle existants du fait d'interrogations persistantes	Nécessité d'un accès à plusieurs bases de données (à appairer), notamment les DPAAE, or un accès très contrôlé	Si calendrier et modalités de travail compatibles
ML - Parcours autonomie	Aucune évaluation d'impact réalisée sur ce type d'approche dans les Missions locales. Volumétrie importante pour le POn IEJ	Possibilité d'identifier des types d'opérations homogènes / Plusieurs logiques de comparaison : interne entre types d'accompagnement et/ou entre territoires éligibles /appariement mais un accès aux données relativement complexe	Retenu

Dispositifs	Représentativité et aide à la décision	Faisabilité	Conclusion
APEC – Acc. Jeunes Diplômés	Dispositif orienté vers un public spécifique : les jeunes diplômés. Evaluation qui permettrait de renforcer l’approche comparative des dispositifs d’accompagnement dans l’emploi (AIJ).	Comparaison avec les bénéficiaires de l’accompagnement renforcé de Pôle Emploi ou avec les jeunes inscrits à l’APEC (hors accompagnement renforcé)	Retenu
OPCA – Format° Emplois d’avenir	Evaluation contrefactuelle à venir / faible représentativité dans le POn IEJ	-	Non retenu
Décrochage scolaire (MLDS PSAD)	Poids financier et nombre d’opérations relativement faibles et une évaluation déjà réalisée	Accès aux données (CNIL) / Pas d’effet propre à l’IEJ mesurable car le financement ne porte que sur une partie du dispositif et de l’accompagnement	Non retenu
SMA	Poids relativement important mais évaluation contrefactuelle déjà réalisée récemment	-	Non retenu
LADOM mobilité	Evaluation déjà réalisée (pas d’approche contrefactuelle)	Pas de données de suivi disponibles / Difficulté pour construire le groupe témoin et attribuer un effet propre	Non retenu
Aide à la Mobilité (Réunion)	Dispositif non évalué	Pas de données de suivi disponibles / Difficulté pour construire le groupe témoin	Non retenu
CAP’ JEUNES - FA	Poids financier et nombre d’opérations très faibles (0%)	Volumes de participants trop faibles	Non retenu
AAP Parcours autonomie (autres)	Dispositif non reconduit / Aucune évaluation d’impact déjà réalisée	Hétérogénéité trop forte des dispositifs et opérateurs	Non retenu

Aussi, les 3 dispositifs retenus et validés en Comité de pilotage sont :

- ▶ La Garantie jeunes (ML)
- ▶ Le Parcours autonomie (ML)
- ▶ L’Accompagnement renforcé de l’APEC.

2 . Evaluation du dispositif : « Garantie jeunes » mise en œuvre par les Missions locales (ML)

2.1 Présentation du dispositif et éléments de mise en œuvre

Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions du 21 janvier 2013, a créé un dispositif expérimental destiné aux jeunes ni en emploi, ni en formation et en situation de grande précarité sociale, la Garantie jeunes, dont la mise en œuvre a été confiée aux Missions locales.

Le dispositif s'est déployé progressivement sur l'ensemble du territoire français. Lors de son entrée en vigueur, en 2013, il est appliqué sur 10 départements. En 2015, il est étendu à 62 nouveaux départements. En 2016, 19 départements supplémentaires rejoignent le dispositif. Fin 2016, il est ainsi opérationnel dans 91 départements et 358 Missions locales, soit 80 % du réseau. **Au 1er janvier 2017, le dispositif est étendu à l'ensemble du territoire national.**

La Garantie jeunes est un accompagnement intensif vers l'emploi d'une durée d'un an qui peut être prolongée de 6 mois si besoin. Pendant cette période, le jeune bénéficie d'un parcours encadré et suivi :

- La mission locale organise pendant environ 6 semaines un accompagnement collectif intensif pour un groupe d'une quinzaine de jeunes sélectionnés : celui-ci porte sur l'acquisition des codes et des règles de l'entreprise, le développement de projets collectifs, l'auto-évaluation et la valorisation des compétences pour gagner en confiance en soi, ou l'accès à l'autonomie au quotidien.
- Les mois qui suivent sont consacrés aux expériences professionnelles multiples et sous toutes formes : stages, emplois aidés, formations, immersions, parrainages, etc.
- En parallèle, la mission locale continue d'accompagner le jeune de façon personnalisée, en construisant un parcours dynamique, en élevant son niveau de connaissances et de compétences, et en assurant un suivi social pour régler ses problématiques de logement, de santé (notamment toxicologie), de mobilité, etc.
- Le jeune reçoit une aide financière de 480 € mensuels (à laquelle s'ajoute l'aide au logement dont il peut bénéficier) pour faciliter ses démarches d'accès à l'emploi. L'aide est dégressive au fur et à mesure qu'il perçoit des revenus de ses activités.

La Garantie jeunes est conclue sous la forme d'un contrat d'engagement qui indique :

- Les phases de l'accompagnement vers l'emploi, leurs objectifs et leur durée ;
- Les engagements à tenir pour chaque phase ;
- L'attribution de l'allocation, son montant et sa durée.

L'entrée dans le dispositif implique une **démarche volontariste entre le jeune et la mission locale**. Les jeunes doivent réellement s'engager et s'impliquer. En cas de manquement (absence, non-respect des engagements pris), la mission locale peut suspendre le paiement de l'allocation, voire mettre fin au contrat.

Un dispositif qui engage un ensemble d'acteurs :

- Le jeune s'engage à s'investir pleinement, à suivre un accompagnement personnalisé, à rechercher des opportunités d'emploi et à accepter les mises en situation professionnelle, ainsi qu'à déclarer chaque mois ses ressources d'activité.
- La mission locale s'engage à accompagner le jeune avec des ateliers collectifs et un conseiller référent, à l'aider à résoudre ses difficultés en matière de mobilité, de santé, de logement, etc., avec les partenaires du territoire, à appuyer le jeune dans sa recherche d'expériences d'emploi et de formation. 1 600 € de crédits d'accompagnement par jeune et par an sont attribués à chaque mission locale participant à l'expérimentation.
- Les entreprises proposent aux jeunes des mises en situation professionnelle (stages, immersions, contrats de travail) pour leur permettre d'enrichir leur expérience et de développer leurs compétences.
- Le conseil départemental met ses compétences en matière d'action sociale au service des jeunes et participe à leur repérage.
- L'État préside la commission d'attribution et de suivi de la Garantie jeunes, est garant du versement de l'allocation, de la qualité de l'accompagnement et de la mobilisation de l'ensemble des partenaires du territoire, et assure l'essentiel du financement avec l'appui de fonds européens.

L'État investit des sommes importantes afin de couvrir les allocations versées aux jeunes et les crédits d'accompagnement des Missions locales. **Sur la période 2014-2017, plus de 100 M€ de crédits IEJ ont été programmés pour financer la Garantie jeunes permettant d'accompagner plus de 85 000 jeunes en France.**

Le ministère du Travail a affiché l'objectif de de 100 000 bénéficiaires de la Garantie jeunes en 2018 et annoncé vouloir maintenir cet effort sur l'ensemble du quinquennat, *via* le plan d'investissement compétences avec un budget de près de 3 Md€.

2.2 Méthodologie d'évaluation du dispositif

Dans le cadre de la phase d'expérimentation de la Garantie jeunes (GJ), un Comité scientifique a été instauré pour superviser l'évaluation de cette expérimentation, en vue de déterminer les conditions de sa généralisation.

A ce titre, plusieurs travaux ont été réalisés pour mesurer les effets de la mise en œuvre de la GJ :

- La première étude (Loison-Leruste et al., 2016), de nature sociologique et ethnographique, visait à analyser la façon dont l'accompagnement s'accomplit dans l'interaction entre les professionnels de l'insertion et les jeunes bénéficiaires, ainsi que les effets de cet accompagnement sur les dispositions des jeunes, leurs logiques d'action et leurs stratégies face aux situations d'exclusion ou de marginalisation qu'ils peuvent vivre.
- La deuxième étude (Farvaque et al., 2016), elle aussi fondée sur des enquêtes de terrain, avait un double objectif. Le premier était d'analyser la façon dont les partenariats locaux entre les acteurs de la sphère « insertion sociale » et ceux de la sphère « travail-emploi » se nouent, et/ou éventuellement évoluent, et de décrire les différentes étapes d'orientation et d'accompagnement des jeunes (repérage, fonctionnement de la commission d'attribution et de suivi, relations avec les entreprises). Le second objectif était de mettre en lumière comment la Garantie jeunes affecte les pratiques d'accompagnement des Missions locales.
- La troisième étude, de nature statistique et menée par la Dares, a reposé sur une enquête en panel et visait à mesurer les effets du dispositif sur le parcours et les conditions de vie des

jeunes, et ses résultats en termes d'insertion sociale et professionnelle. Il s'agissait d'une évaluation d'impact contrefactuelle qui a consisté à comparer la situation des jeunes éligibles à la Garantie jeunes à des jeunes non éligibles au dispositif.

2.2.1 Evaluation contrefactuelle réalisée par la DARES dans le cadre de la phase d'expérimentation de la Garantie jeunes (GJ)

Concernant cette troisième étude, la Dares s'est appuyée sur trois sources pour mener à bien son évaluation de la GJ : la base de données des Missions locales (I-Milo) qui recense les jeunes suivis par les Missions Locales qu'ils soient en Garantie jeunes ou non ainsi que deux sources spécifiques mises en place pour les besoins de l'évaluation :

- Un outil extranet d'identification des publics éligibles (au vu des critères d'éligibilité fixés par le décret n° 20013-880 du 1^{er} octobre 2013) à la Garantie jeunes sur les territoires pilotes et témoins (Base CEdipe), renseigné par les Missions Locales et d'autres structures.
- Une enquête téléphonique auprès d'un panel de jeunes éligibles et non éligibles à la Garantie jeunes sur des territoires pilotes et des territoires témoins, interrogés à trois reprises après leur identification dans la plateforme dédiée (CEdipe), avec 6 mois d'intervalle entre chaque interrogation.

Périmètre de l'évaluation

Les travaux d'évaluation et de mesure des effets et impacts de la GJ concernent les Missions locales qui ont appliqué le dispositif en 2013 et 2014 – vague 1 et 2 du déploiement de la Garantie jeunes. Les analyses ont été réalisées sur les deux premières cohortes de jeunes identifiés dans la plateforme CEdipe : Juin-décembre 2014 et mi-mars – mi-juillet 2015, restreintes aux jeunes enquêtés qui ont répondu sur les 3 vagues d'interrogation successives. L'échantillon d'étude comprend près de 14 000 jeunes sur les deux cohortes.

Cohorte 1		Cohorte 2	
Jeunes repérés entre juin et décembre 2014		Jeunes repérés entre mi-mars et mi-juillet 2015	
Echantillon initial	17 330 jeunes	Echantillon initial	11 290 jeunes
Interrogation 1 (Mai 2015 - Juillet 2015)	12 280 répondants taux de réponse : 70,9 %	Interrogation 1 (Novembre 2015 - Février 2016)	7 830 répondants taux de réponse : 69,4 %
Interrogation 2 (Novembre 2015 - Février 2016)	10 100 répondants taux de réponse par rapport aux répondants de la collecte 1 : 82,3 %	Interrogation 2 (Mai 2016 - Juillet 2016)	6 300 répondants taux de réponse par rapport aux répondants de la collecte 1 : 80,5 %
Interrogation 3 (Mai 2016 - Juillet 2016)	8 190 répondants taux de réponse par rapport aux répondants de la collecte 2 : 81 %	Interrogation 3 (Octobre 2016 - Janvier 17)	5 430 répondants taux de réponse par rapport aux répondants de la collecte 2 : 86 %

Figure 1 : les différentes collectes de données - Evaluation Dares 2015

Les territoires de la première vague ayant été sélectionnés sur la base du volontariat et non d'un tirage aléatoire, évaluer les effets du dispositif sur la première et la deuxième vague de déploiement permet de se prémunir de l'effet « d'expérimentation » en évitant de restreindre l'évaluation aux territoires sélectionnés en premier, qui par leur volontariat pourraient ne pas être représentatifs de l'effet du dispositif étendu aux autres territoires. En effet, le déploiement du dispositif ayant été progressif, dans

une logique expérimentale, certaines caractéristiques de l'accompagnement ont pu évoluer au cours de sa généralisation.

Les effets du dispositif ont été mesurés sur les indicateurs suivants :

- L'emploi total
- L'emploi aidé (hors alternance), stage ou service civique
- L'emploi durable (CDI ou CDD de 6 mois ou plus) y compris alternance, hors autres contrats aidés
- L'emploi non durable (hors contrat aidé, stage et service civique)

Construction des groupes « assigné » et témoins

Pour réaliser la **première évaluation d'impact contrefactuelle de la GJ**, la Dares a ainsi construit **4 groupes de comparaison** :

- Un groupe « assigné », constitué d'un échantillon aléatoire de jeunes repérés comme éligibles sur les territoires pilotes ;
- Un groupe témoin, constitué d'un échantillon aléatoire de jeunes repérés comme éligibles sur les territoires témoins ;
- Deux groupes « super-témoins » -> Ces jeunes sont choisis avec des caractéristiques proches des jeunes pré-identifiés dans CEdipe mais ne sont *a priori* pas éligibles : ils ont été reçus en entretien individuel pendant la période d'ouverture d'CEdipe mais n'y ont pas été renseignés comme éligibles sur les deux types de territoire.

Les jeunes entrés dans le dispositif Garantie jeunes mais qui n'avaient pas été repérés comme éligibles sur la plateforme CEdipe sont exclus du périmètre d'analyse.

Techniques d'estimation mobilisées

L'idée principale de la méthode d'évaluation contrefactuelle utilisée, repose sur la comparaison des devenir des jeunes pré-identifiés dans CEdipe (jeunes éligibles à la Garantie jeunes) entre les deux types de territoires : territoires pilotes d'une part et territoires témoins d'autre part.

Mais cette simple comparaison des trajectoires des jeunes éligibles entre territoires pilotes et témoins ne peut s'interpréter comme l'impact du dispositif sur les jeunes identifiés comme éligibles que si les différences de situation économique entre ces territoires sont corrigées. La solution choisie par la DARES consiste à estimer cet écart « structurel » sur une population de jeunes « super-témoins » et le soustraire à la différence de trajectoire observée entre jeunes éligibles à la GJ entre territoires pilotes et témoins. L'hypothèse principale de cette évaluation est que « l'écart observé entre la situation des jeunes super-témoins des territoires pilotes et territoires témoins correspond à celui qui aurait été observé entre jeunes pré-identifiés en l'absence de mise en place du dispositif ».

Cela s'apparente à faire une double différence non pas temporelle mais entre jeunes éligibles versus jeunes non éligibles et entre territoires pilotes versus témoins.

Cette différence entre la trajectoire moyenne des jeunes pré-identifiés des territoires pilotes et des territoires témoins à laquelle on retranche la différence entre la trajectoire moyenne de la variable des super témoins des territoires pilotes et des territoires témoins, permettrait d'estimer l'effet de la Garantie jeunes s'il n'y avait pas :

- Une partie des jeunes repérés comme éligibles sur les territoires pilotes qui n'a pas bénéficié de la Garantie jeunes (le taux d'entrée en GJ de la garantie jeunes est respectivement de 69% et de 40% pour la cohorte 1 et 2);
- Un effet de « contamination statistique » des populations témoins : Une partie des jeunes repérés comme éligibles sur les territoires témoins ont bénéficié du dispositif.

La DARES a donc cherché à corriger ces biais en mobilisant un estimateur de différences de différence qui tient compte du taux d'entrée effectif en Garantie jeunes (estimateur Wald-DID). Pour gagner en précision dans la mesure de l'effet net du dispositif sur le devenir des jeunes identifiés comme éligibles dans l'outil OEDIPE, la DARES a inclus des variables de profil des jeunes dans la régression statistique et a contrôlé « l'effet mission locale » par des effets fixes dans la régression (c'est équivalent à inclure dans la régression une variable pour chacune des missions locales).

L'ensemble de cette méthode est exposé dans l'annexe 5 du rapport d'évaluation de la Garantie jeunes portant sur « les résultats d'évaluation statistique de l'impact de la Garantie jeunes⁴ ».

2.2.2 Evaluation contrefactuelle réalisée dans le cadre de la présente mission

Dans le cadre de la présente évaluation de l'IEJ, il a été décidé de compléter les premiers travaux d'évaluation de la GJ réalisés par la DARES, en mobilisant les données DADS (déclaration annuelle de données sociales) -DSN (Déclaration sociale nominative) de l'ACOSS. L'appariement de cette source de données, avec les données consolidées par la DARES (données I-Milo et CEdipe) lors de la précédente évaluation, permet à la fois :

- **D'augmenter la précision de la première évaluation en évitant les biais d'enquête** (données déclaratives, profil spécifique des répondants) ;
- **De mesurer l'effet à long terme (durabilité de l'effet) sur le retour à l'emploi des jeunes éligibles à la Garantie jeunes.**

Une méthodologie d'évaluation contrefactuelle similaire à la première évaluation conduite par la DARES a été utilisée (cf. Annexe 1,2 et 3 de l'Annexe 5 de l'évaluation de la Garantie jeunes : page 45 - 50).

Les effets du dispositif sur la trajectoire des jeunes éligibles sont évalués 12 mois, 18 mois, 24 mois et 30 mois après la date retenue comme référence par la DARES lors de la précédente évaluation du dispositif. La date de référence retenue pour les jeunes éligibles correspond à la date d'intégration des jeunes dans l'application CEdipe. Celle-ci ne correspond donc pas nécessairement à la date d'entrée effective dans le dispositif Garantie Jeune. Les jeunes peuvent avoir été pris en charge par le dispositif plusieurs mois après leur repérage par les Missions Locales. Concernant les jeunes non éligibles, ils ont été tirés dans la base de données I-MILO à chacune des dates de fonctionnement d'CEdipe.

Construction des variables d'emploi (indicateurs de résultat)

L'appariement des données a été réalisé par Edater et a nécessité un travail conséquent de construction d'une base de données unique, avec une ligne par individu et la reconstruction des différentes situations d'emploi, à différentes dates, à partir des données ACOSS.

Au vu de la structure des données sur les contrats de travail dans les DADS-DSN, l'ensemble des variables d'intérêt retenues dans les travaux de la DARES n'ont pas toutes pu être examinées. Les données DADS et DSN ne permettent pas de regarder l'impact sur l'emploi durable (au sens de la durée théorique du contrat) mais permettent de calculer l'impact sur le nombre d'heures travaillées au cours des semestres.

L'impact de la Garantie jeunes sur la situation en emploi des jeunes, dans le cadre de cette seconde évaluation, est ainsi mesuré sur deux variables :

⁴ Annexe 5 – Résultats d'évaluation statistique de l'impact de la Garantie jeunes, DARES, Février 2018
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/autres-publications/article/la-garantie-jeunes-evaluation-du-dispositif>

- L'emploi total (CDD, CDI, contrat d'apprentissage et intérim) ;
- Le nombre d'heures travaillées par semestre.

Ont été considérés comme sans emploi, tous les jeunes non identifiés dans les données de l'ACOSS (moins de 1%) ainsi que les jeunes repérés dans les données ACOSS mais associés à un code indiquant qu'ils ne relevaient ni d'un emploi ni d'un conventionnement.

Ci-dessous les statistiques descriptives selon le statut dans l'expérimentation (cohorte 1)

**Taux d'emploi selon le statut dans l'expérimentation à T+ 12 mois, T+ 18 mois, T+24 mois, T + 30 mois
(pour la cohorte 1)**

	T + 12 mois	T + 18 mois	T + 24 mois	T + 30 mois
Jeunes identifiés comme éligibles sur les territoires pilotes	31,1%	33,4%	35,7%	34,2%
<i>Dont bénéficiaires GJ</i>	30,6%	33,8%	36,0%	
Jeunes identifiés comme éligibles sur les territoires témoins	29,3%	30,9%	35,0%	33,2%
Jeunes non-éligibles-sur les territoires pilotes	38,4%	37,8%	39,1%	37,9%
Jeunes non-éligibles sur les territoires témoins	38,2%	39,5%	42,0%	38,4%

Source : Données DARES & ACOSS, traitement EDATER & DARES

Exemple de lecture : 24 mois après leur identification dans CEDIPE, 35,7% des jeunes identifiés comme éligibles sur les territoires pilotes sont en emploi.

Nombre d'heures travaillées selon le statut dans l'expérimentation à 12 mois, 18 mois, 24 mois

	Nombre d'heures travaillées dans le semestre [T+12mois ; T+18 mois]	Nombre d'heures travaillées dans le semestre [T+18mois ; T+24 mois]	Nombre d'heures travaillées dans le semestre [T+24mois ; T+36 mois]
Jeunes identifiés comme éligibles sur les territoires pilotes	203	229	223
<i>Dont bénéficiaires GJ</i>	194	221	218
Jeunes identifiés comme éligibles sur les territoires témoins	260	286	265
Jeunes non-éligibles-sur les territoires pilotes	282	302	276

Source : Données DARES & ACOSS, traitement EDATER et DARES

Exemple de lecture : 24 mois après leur identification dans CEDIPE, les jeunes identifiés comme éligibles sur les territoires pilotes ont travaillé en moyenne, 223 heures dans le semestre

Périmètre de l'évaluation

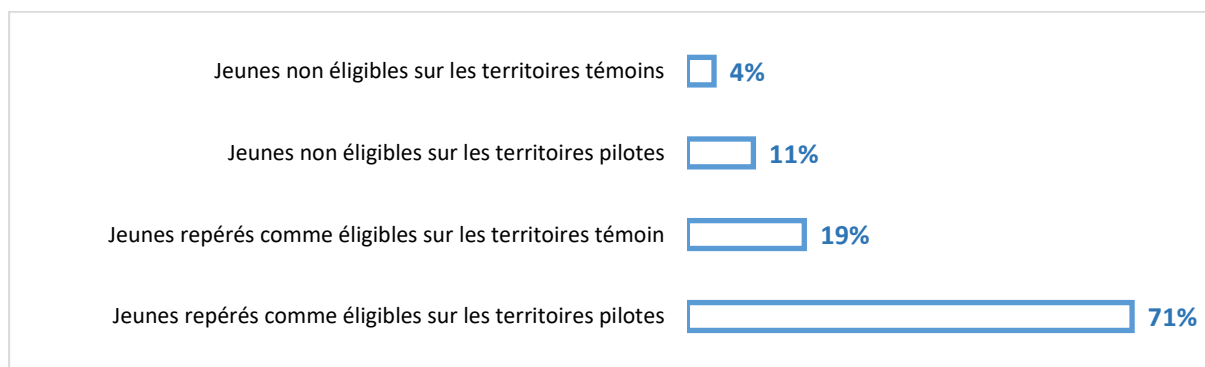
Le périmètre de l'évaluation couvre les vagues 1 et 2 du déploiement de la Garantie jeunes et les groupes (assignés, témoins et « super-témoins ») constitués dans le cadre de la précédente évaluation conduite par la DARES ont été retenus :

- Le groupe « assigné » est constitué des jeunes identifiés comme éligibles sur les territoires pilotes dans Œdipe, qu'ils soient effectivement entrés ou non en Garantie jeunes
- Le groupe témoin est constitué des jeunes identifiés comme éligibles sur les territoires témoins dans Œdipe bien que certains soient entrés en Garantie Jeunes
- Les groupes super-témoins composés de jeunes non éligibles sur les deux types de territoire

Les mêmes biais d'attrition et de contamination sont donc observés. Le graphique ci-dessous met en exergue l'existence d'un effet de contamination des jeunes éligibles sur les territoires témoins puisque 19% d'entre eux ont bénéficié de la Garantie Jeunes. En outre, parmi les jeunes éligibles sur les territoires pilotes, seulement 71% (et non 100%) sont entrés en GJ.

Pour calculer l'impact sur les bénéficiaires effectifs de la Garantie jeunes, il est nécessaire de tenir compte de cette contamination en mobilisant l'estimateur de Wald qui corrige les résultats des estimations des taux d'entrée différentiels.

Part des individus entrés en Garantie jeunes selon l'éligibilité et le type de territoire (Cohorte 1)



Source : Données DARES & ACOSS, traitement EDATER et DARES

Techniques d'estimation mobilisées

Les techniques d'estimation testées dans la précédente évaluation ont été remobilisées. L'estimateur WALD-DID tenant compte des effets fixes des missions locales pour apporter encore plus de précisions dans les estimations a été retenu comme le plus précis des estimateurs.

La pertinence d'intégrer également certaines variables de profil des jeunes dans les estimations a été testée. Aucune relation significative n'a été identifiée entre les variables de profil et la situation en emploi des jeunes. Contrairement à l'évaluation précédente, la régression statistique mobilisée n'intègre donc pas de variables caractérisant les jeunes mais intègre bien les effets fixes relatifs aux missions locales.

2.3 Présentation des résultats de l'évaluation du dispositif

La présente évaluation confirme les effets positifs du dispositif sur le taux d'emploi total de la cohorte 1 à court terme. Si on ne retrouve pas d'effet significatif à T+12 mois (contrairement à la première évaluation qui mettait en exergue un effet positif à T+10 mois), l'impact mis en évidence sur l'emploi de la première cohorte à T+18 mois et T+24 mois est significatif (+9,1 points de % à T+18 mois et +7,3 points de % à T+24 mois). En revanche, l'effet n'apparaît plus significatif après 24 mois (T+30

mois), on observe une convergence des taux d'emploi moyen entre groupe « assigné » et groupe témoin.

A noter que la date d'évaluation à T +12 mois, correspond à une date à laquelle la situation des jeunes du groupe « assigné » est très hétérogène, certains peuvent ne pas encore être entrés dans le dispositif quand d'autres en sortent ou sont en milieu d'accompagnement. On estime que T + 24 mois se rapproche de la situation des bénéficiaires de la Garantie Jeunes à 6 mois après la sortie du dispositif et T + 30 mois à la situation 1 an après la sortie du dispositif.

Ces « dynamiques » d'évolution de l'impact du dispositif sur le retour à l'emploi à court et moyen termes ont déjà été mises en évidence dans d'autres travaux d'évaluation relatifs aux dispositifs d'accompagnement et de formation⁵. Certains travaux récents, telle que l'évaluation de l'accompagnement renforcé de jeunes diplômés de niveau Bac+2 minimum par des opérateurs privés de placement (OPP) ou l'évaluation de l'accompagnement renforcé porté par l'APEC, réalisée dans le cadre de ces travaux d'évaluation (cf. chapitre 3 du présent rapport) ont ainsi mis en exergue des effets assez importants à court-terme, qui s'estompent à moyen-terme. Comme c'est le cas ici pour la Garantie Jeunes, une convergence des taux d'emploi pour le groupe « assigné » et le groupe témoin est observée à moyen terme tandis qu'à court terme, le taux d'emploi moyen du groupe « assigné » est significativement plus élevé que le taux d'emploi moyen du groupe de comparaison.

Une des interprétations possibles de cet effet positif et significatif à court terme qui s'estompe à moyen terme est que le dispositif a un effet principalement sur l'effort de recherche des jeunes (appui dans les démarches de recherche d'un emploi, travail sur les freins à l'embauche, ...) et moins sur leurs compétences, leur productivité. Ces résultats iraient dans le sens des conclusions du professeur Aderonke Osikominu, pour qui, les prestations courtes d'accompagnement, à l'inverse des formations longues, auraient des effets à court terme mais pas à long-terme⁶.

Résultats de l'analyse contrefactuelle sur la variable emploi (cohorte 1)

	T + 12 mois	T + 18 mois	T + 24 mois	T + 30 mois
Eligible X pilote	n.s	0.091** (0.039)	0.073* (0.041)	n.s

Clés de lecture :

(*) effet significatif à 10%

(**) effet significatif à 5%

n.s non significatif

Source : Données DARES & ACOSS, traitement EDATER et DARES

⁵ Evaluation de l'accompagnement renforcé de jeunes demandeurs d'emploi de niveau Bac+2 minimum par des opérateurs privés de placement (OPP), DARES, 2011

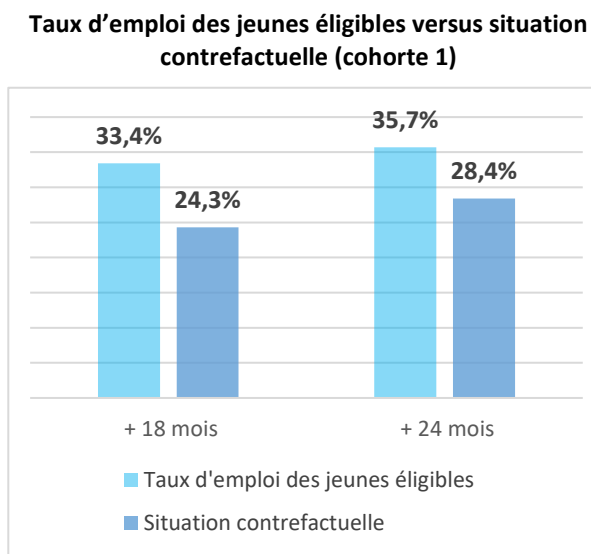
Crépon, Bruno, Esther Duflo, Marc Gurgand, Roland Rathelot et Philippe Zamora. 2013. "Do Labor Market Policies Have Displacement Effects? Evidence from a Clustered Randomized Experiment." *Quarterly Journal of Economics* 128(2)

⁶ <https://wol.iza.org/articles/dynamics-of-training-programs-for-unemployed/long>

La Garantie jeunes augmente les chances d'accéder à un emploi 18 et 24 mois après la date d'inscription des jeunes éligibles dans Cédipe respectivement de 9,1 et 7,3 points de pourcentage.

En d'autres termes :

- À + 18 mois, le taux d'emploi des jeunes éligibles aurait été de 24,3% sans la mise en place de la Garantie Jeunes au lieu de 33,4%.
- A + 24 mois, le taux d'emploi des jeunes éligibles aurait été de 28,4% sans la mise en place de la Garantie jeunes au lieu de 35,7%.



Source : Données DARES & ACOSS, traitement EDATER et DARES

Un effet significatif du dispositif sur les jeunes éligibles est également observé sur la durée effective de travail au cours d'un semestre. Cet impact apparaît significatif⁷ pour le semestre compris entre T+12mois et T+18 mois et pour le semestre compris entre T+18mois et T+24 mois. **Tout comme l'impact sur l'emploi, l'impact du dispositif sur la durée effective de travail au cours d'un semestre n'apparaît plus significatif à long terme.**

Nombre semestriel d'heures travaillées (cohorte 1)

	Nombre d'heures travaillées dans [T+12mois ; T+18 mois]	Nombre d'heures travaillées dans [T+18mois ; T+24 mois]	Nombre d'heures travaillées dans [T+24mois ; T+36 mois]
Eligible X pilote	67,2** (27,0)	52,5* (28,5)	n.s

Clés de lecture :

(*) effet significatif à 10%

(**) effet significatif à 5%

n.s non significatif

Source : DARES & ACOSS, traitements EDATER et DARES

Le dispositif permet d'augmenter la durée de travail au cours du semestre [T+18mois ; T+24 mois] de **52,5 heures de travail**. En d'autres termes, les jeunes éligibles ont en moyenne une durée de travail de 229 heures au cours du semestre [T+18mois ; T+24 mois]. Sans la mise en œuvre de la Garantie jeunes, on estime que cette durée de travail moyenne aurait été de 176,5 heures.

⁷ Marge d'erreur de 5% pour le semestre [T+12mois, T+18 mois] et marge d'erreur de 10% pour le semestre [T+18mois, T+24 mois].

La présente évaluation ne permet pas plus que la précédente, d'observer un effet du dispositif sur la cohorte 2. Cela ne peut être directement interprété comme une absence d'effet du programme mais plutôt comme un manque de puissance de l'évaluation⁸. En effet, les taux d'entrée en Garantie jeunes des jeunes identifiés comme éligibles, sont beaucoup plus faibles pour cette seconde cohorte. L'identification des jeunes « éligibles » par les Missions Locales aurait été moins bonne pour cette seconde cohorte. Les jeunes éligibles sur les territoires pilotes ne sont qu'environ 40% à être entrés en Garantie Jeunes contre environ 70% des jeunes éligibles de la cohorte 1.

Par conséquent, pour la cohorte 2, les estimations ne sont pas suffisamment précises pour conclure sur l'efficacité nette du dispositif.

⁸ Cf. partie « présentation des résultats de l'évaluation du dispositif » du présent chapitre

3 Evaluation du dispositif : « Accompagnement renforcé » mis en œuvre par l'APEC

3.1 Présentation du dispositif

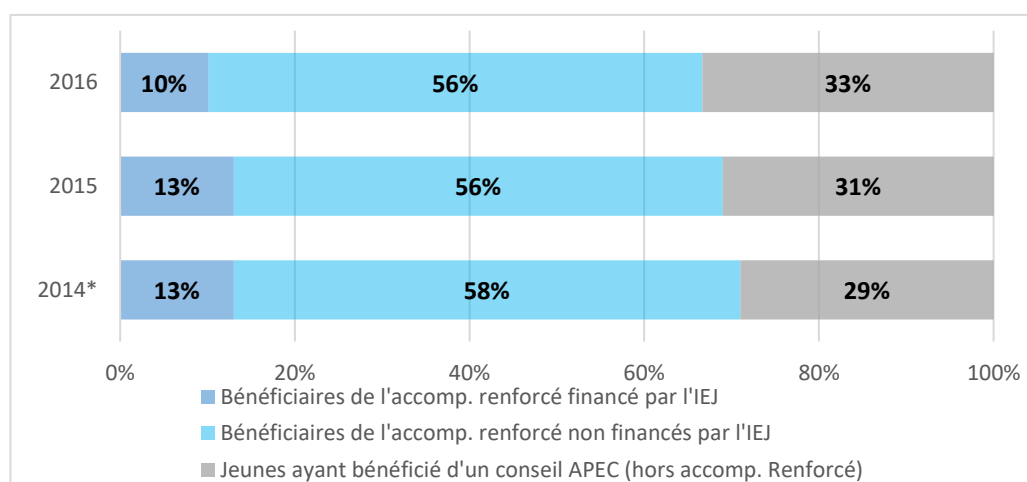
L'accompagnement renforcé proposé par l'APEC a été mis en place dans le cadre de l'Accord national interprofessionnel Jeunes de 2013 et redéployé en 2014, notamment grâce aux financements IEJ. Cet accompagnement a été préalablement expérimenté auprès de 50 000 jeunes diplômés (en cumul entre 2012 et 2014) dans le cadre de l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011. De bons résultats ont été constatés puisqu'une enquête⁹, réalisée auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires, montre que le taux d'insertion des bénéficiaires est de 77 % à un an contre un taux d'insertion naturel de 64 % pour ce type de profil. Parmi les jeunes en CDI et CDD, ils étaient 75 % à estimer que l'APEC les a aidés à obtenir le poste.

Un dispositif proposé aux jeunes diplômés présentant des freins à l'embauche

Dispositif reconduit et en partie financé par l'IEJ, l'accompagnement renforcé, dit parcours clés, a permis d'accompagner 38 284 jeunes dans toute la France entre juillet 2014 et décembre 2016, dont 6 655 grâce au financement IEJ sur les territoires éligibles. Le dispositif cible les jeunes diplômés issus de l'enseignement supérieur qui présentent des freins à l'embauche : sans méthode de recherche à l'emploi/en manque de confiance/sans projet professionnel défini/ etc.

Les capacités d'accompagnement de l'APEC, renforcées dans le cadre de l'ANI Jeunes puis de l'IEJ (une quarantaine de recrutement de consultants) ont permis de proposer à tout jeune présentant des difficultés d'insertion (identifiées lors du premier entretien avec un consultant) d'être orienté vers cet accompagnement renforcé. Ce dispositif repose sur du volontariat mais l'APEC souligne que le nombre de refus d'accompagnement enregistré est négligeable.

Poids des bénéficiaires de l'accompagnement renforcé (jeunes éligibles à l'IEJ et non éligibles) dans l'ensemble des jeunes ayant bénéficié d'un conseil APEC sur la période de déploiement de l'IEJ



(*) Juillet – Décembre 2014

Source : Données issues du système d'information de l'APEC, traitement EDATER

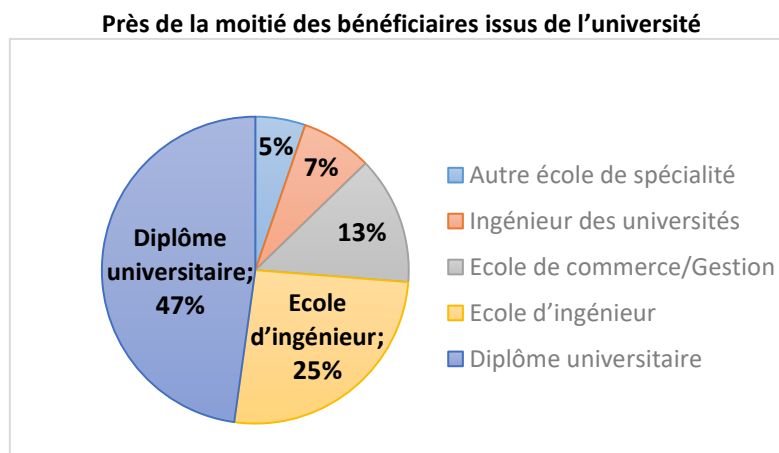
L'accompagnement renforcé, un dispositif dont l'objectif est de favoriser une insertion professionnelle rapide, qualitative et durable

L'objectif de l'accompagnement renforcé est de permettre aux jeunes d'acquérir une vraie méthodologie dans leur recherche d'emploi et être plus au fait de la réalité du marché du travail pour favoriser une insertion professionnelle rapide, qualitative et durable. Ce dispositif se définit comme un accompagnement approfondi, tant au niveau de son intensité que de sa durée, couplant entretiens individuels et ateliers en collectif. Il s'agit de permettre au jeune de formaliser un projet professionnel, valoriser ses atouts et d'identifier les opportunités du marché.

La durée moyenne de l'accompagnement est de 6 mois mais varie fortement en fonction des besoins du jeune diplômé (entre 3 à 9 mois). L'intensité, la durée et le mode relationnel de l'accompagnement sont co-définis avec le jeune pour tenir compte de ses préférences, de son degré d'autonomie et de ses contraintes.

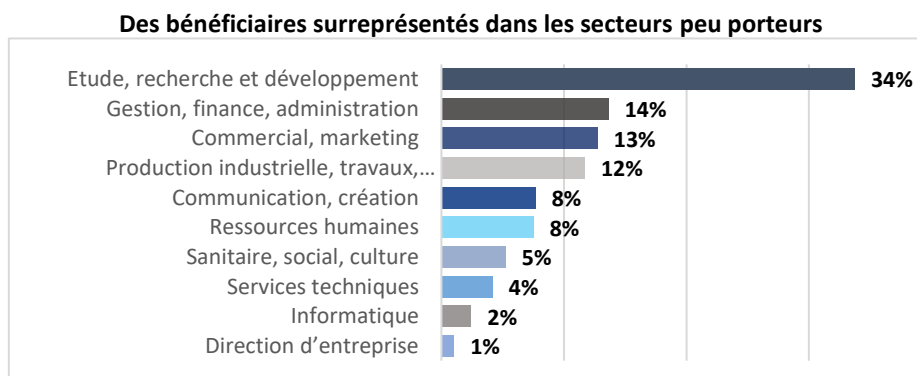
Profil des bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'accompagnement renforcé sont majoritairement des femmes (59,6 %) et près de la moitié (46,6 %) ont suivi un parcours universitaire.



Source : Données d'enquête et traitement EDATER

Nombre d'entre eux sont à la recherche d'un emploi dans des secteurs peu porteurs / dynamiques¹⁰. En effet, près de la moitié des bénéficiaires cible un poste dans le domaine des études, du secteur social & culturel ou encore dans le domaine de la communication. Ils sont en revanche relativement peu à se positionner sur des domaines tels que les services techniques (ingénierie), le commercial-marketing et encore moins en informatique (<3 %).

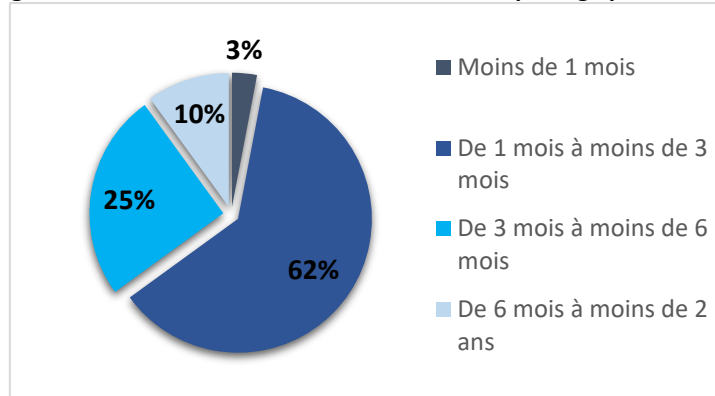


¹⁰ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid110399/l-insertion-professionnelle-des-diplome.e.s-de-master-reste-stable-avec-de-bonnes-conditions-d-emploi.html>

Source : Données d'enquête et traitement EDATER

Près de 90 % des bénéficiaires ont connu une durée de chômage ou d'inactivité comprise entre 1 mois et 6 mois avant leur passage par l'APEC.

Une durée de chômage ou d'inactivité inférieure à 6 mois avant le passage par l'APEC



Source : Données d'enquête et traitement EDATER

3.2 Méthodologie d'évaluation du dispositif

L'enjeu de l'évaluation est de comprendre dans quelle mesure le dispositif a atteint ses objectifs, c'est-à-dire si l'accompagnement renforcé permet effectivement de lever les freins à l'embauche des jeunes accompagnés afin d'augmenter leur probabilité de s'insérer rapidement sur le marché du travail et d'occuper un emploi durable.

3.2.1 Définition d'un groupe de non bénéficiaires comparable au regard des critères d'orientation vers le dispositif

Idéalement, les effets de l'accompagnement renforcé devraient être mesurés comme l'écart entre la situation des bénéficiaires après leur participation à l'accompagnement renforcé et la situation de ces mêmes jeunes diplômés s'ils n'avaient pas participé à ce dispositif. Dans l'impossibilité d'observer une même personne dans ces deux états au même moment, il a fallu reconstituer ce qui se serait passé si les bénéficiaires n'avaient en réalité pas participé à l'accompagnement. Il s'agissait donc de reconstruire *a posteriori* un groupe de non bénéficiaires, dit « témoin » c'est-à-dire identifier des jeunes diplômés au profil similaire et n'ayant pas bénéficié d'un accompagnement renforcé ni d'aucun dispositif d'accompagnement similaire.

Trois scénarios ont été envisagés :

- Scénario 1 - jeunes NEET ayant répondu à l'enquête emploi n'ayant eu aucun contact avec l'APEC, Pôle Emploi ou un autre organisme public dans les 4 semaines précédant l'enquête : Biais de sélection majeur (démarche d'inscription à l'APEC et premier entretien « diagnostic ») + impossibilité d'identifier les bénéficiaires de l'APEC dans l'enquête emploi
- **Scénario 2 – jeunes inscrits à l'APEC (hors accompagnement renforcé) (scénario retenu) :** Profils comparables / pouvant être appariés et biais limité (tous inscrits à l'APEC et ayant passé un entretien)
- Scénario 3 – bénéficiaires d'un accompagnement AIJ Pôle Emploi (niveau CITE 5-8) : logique comparative plutôt que contrefactuelle, dispositif AIJ étant également financé par les fonds européens donc impossibilité d'apprécier la plus-value de l'IEJ

Au regard des options méthodologiques envisageables, il a été décidé de constituer le groupe témoin à partir d'un échantillon de jeunes inscrits à l'APEC (hors accompagnement renforcé) restreint aux jeunes répondant aux critères d'éligibilité de l'IEJ et présentant des caractéristiques socio-professionnelles similaires (scenario 2)¹¹.

Toutefois, la constitution d'un groupe témoin à partir de ces jeunes ayant bénéficié d'un conseil de l'APEC (sans accompagnement renforcé) s'est trouvée confrontée à une double difficulté (voir les réponses apportées ci-après) :

- L'orientation vers l'accompagnement renforcé est fonction de la perception par les consultants de l'APEC des difficultés d'insertion rencontrées par les jeunes ;
- La participation à ce dispositif repose sur du volontariat.

¹¹ Une méthode similaire a été mobilisée dans le cadre de l'évaluation de l'AIJ réalisée par Pôle Emploi.

3.2.2 Recrutement d'un échantillon témoin et collecte de données

Le groupe de comparaison retenu est ainsi recruté parmi des jeunes ayant bénéficié d'un conseil de l'APEC (hors accompagnement renforcé financé ou non par l'IEJ) et répondant aux critères d'éligibilité de l'IEJ (NEET de moins de 26 ans lors de l'inscription, sur la période de déploiement et les territoires visés). Le fait d'avoir bénéficié d'un conseil permet aussi de s'assurer que les personnes témoins éprouvaient le besoin d'échanger sur leur démarche de recherche d'emploi et se sont effectivement entretenu au moins une fois avec un conseiller APEC, ce qui permet de réaliser un premier appariement ad hoc en matière de difficultés rencontrées pour chercher du travail et de motivation.

Cependant, les données disponibles sur ces non-bénéficiaires mais également sur les bénéficiaires IEJ ne permettaient pas d'appréhender pleinement les critères d'orientation vers ce dispositif d'accompagnement renforcé. En effet, cette appréciation réalisée par les conseillers et reposant en partie sur des éléments difficilement quantifiables n'a pas été consignée dans un système de suivi. **L'existence de telles variables potentiellement déterminantes mais inobservables, induit un risque de biais important de sélection pour l'analyse.**

Il a donc été nécessaire d'introduire des indicateurs qualitatifs complémentaires dans la méthode pour réduire ces biais de sélection : indice de confiance en soi, de précision du projet professionnel et de qualité des méthodes de recherche.

Ainsi, après expertise des données disponibles dans MDFSE et dans le système d'information de l'APEC, et compte tenu de la difficulté d'accès aux données nominatives de l'APEC et du besoin d'obtenir des informations complémentaires, **une enquête a été réalisée par EDATER et l'APEC en mai 2018 afin de compléter les données de suivi disponibles auprès des jeunes entrés dans le dispositif d'accompagnement renforcé entre juillet 2014 et fin 2016 et des jeunes du groupe de non bénéficiaires.**

Synthèse du protocole d'enquête auprès des bénéficiaires de l'accompagnement renforcé et de la population témoin

La base d'enquête est composée d'une part de l'ensemble des bénéficiaires de l'accompagnement renforcé enregistré dans MDFSE sur la période juillet 2014 à décembre 2016 et d'autre part d'un groupe témoin non bénéficiaire de l'accompagnement renforcé et répondant aux critères suivants : être âgés de moins de 26 ans, être suivi par l'APEC sur la période juillet 2014 à décembre 2016. Il n'a pas été possible de cibler uniquement les jeunes inscrits à l'APEC étant en situation de chômage ou d'inactivité sans suivi d'une formation à l'entrée pour cibler l'enquête sur des jeunes au profil NEET. Les retours d'enquête des jeunes en activité au moment de l'inscription à l'APEC ou en formation entrant dans l'échantillon témoin préalable n'ont donc pas été retenus dans l'analyse.

Pour les deux populations, l'enquête a été lancée le 17 mai et clôturée le 7 juin 2018 après deux relances. Les jeunes ont donc été interrogés entre 1 an et 4 ans après l'accompagnement

Les questionnaires ont été mis en ligne et renseignés sur la plateforme SPHINX en ligne, dédiée à EDATER.

Sur 793 retours bénéficiaires enregistrés, soit un **taux de retour de 13 % : 703 retours ont pu être mobilisés** dans le cadre des analyses (restriction aux répondants ayant accepté les conditions RGPD et ayant renseigné les questions obligatoires de l'enquête).

Sur 413 retours de l'enquête auprès de la population témoin enregistrée, soit un taux de retours de 10,3 %, **seuls 267 questionnaires ont pu être retenus** pour constituer le groupe de comparaison (les répondants n'ayant pas accepté les conditions RGPD et n'ayant pas renseigné les questions obligatoires de l'enquête ainsi que les jeunes indiquant être en activité ou en formation au moment de l'inscription à l'APEC ont été écartés de nos analyses).

Pour assurer la représentativité des répondants, l'échantillon de l'enquête a été établi sur la base de la population mère (6 655 bénéficiaires) avec une marge d'erreur de 4 % et un niveau de confiance de 95 %. La taille d'échantillon requise pour répondre à ces critères est de 551 répondants. L'enquête

menée a permis d'obtenir 703 réponses, soit 152 personnes de plus. Le taux de réponse a été en revanche moins important sur l'échantillon puisque seuls 267 retours ont pu être obtenus. Ceci constitue donc une certaine limite en matière de robustesse des données mobilisées. Ce manque de fiabilité n'est pour autant pas pénalisant dans le cadre de nos travaux car l'approche ultérieure par score de propension permet de corriger les biais potentiels de l'enquête¹².

Cette enquête a notamment permis de collecter des informations sur le niveau de confiance mais également sur la situation à 6 mois, qui n'était pas disponible pour le groupe témoin ni le groupe bénéficiaire puisque les enquêtes à 6 mois réalisées dans le cadre général du suivi du POn IEJ n'assuraient pas une représentativité suffisante sur les participants du dispositif spécifique de l'APEC (qui représente moins de 3% du total des participants IEJ).

Concernant les problématiques des jeunes diplômés présentant des risques de chômage de longue durée ayant servi de critères de recrutement pour le dispositif, les bénéficiaires étaient :

- **39,8 %** à estimer qu'à l'entrée en accompagnement, leur méthode de recherche d'emploi n'était pas complètement rigoureuse, voire pas du tout
- **61,5 %** à estimer qu'à l'entrée en accompagnement, ils étaient peu confiants, voire pas du tout dans leur possibilité de trouver un emploi
- **41 %** a estimé qu'à l'entrée en accompagnement, leur projet professionnel n'était pas complètement défini, voire pas du tout

3.2.3 Estimation de l'effet net par appariement

Afin de réduire au maximum les biais de comparaison entre groupe bénéficiaire et témoin (différences de profil entre participants et non participants, critère de sélection...), une régression logistique qui consiste à expliquer le fait d'avoir bénéficié du dispositif par les caractéristiques des individus, a permis d'identifier les variables de profil (distinctes) les plus déterminantes sur le fait de bénéficier ou pas du dispositif financé par l'IEJ (variables de conditionnement).

Ainsi, des variables comme le sexe, la durée du chômage ou encore le niveau d'éducation ne se sont pas révélées être véritablement impactantes sur le fait d'être pris en charge ou non. Ces variables sont par ailleurs peu différenciées entre bénéficiaires et non bénéficiaires IEJ du fait de l'homogénéité globale du public spécifiquement visé par l'APEC.

Variables d'appariement mobilisées pour construire le score de propension (indice synthétique des variables de conditionnement)

Age

Région

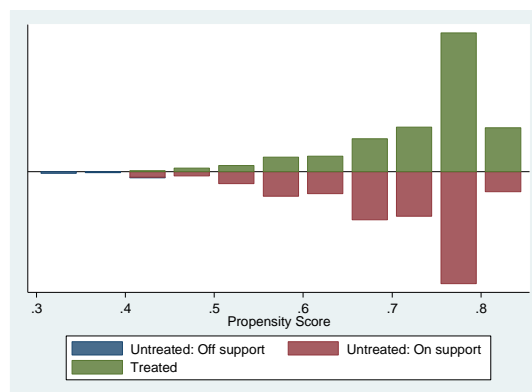
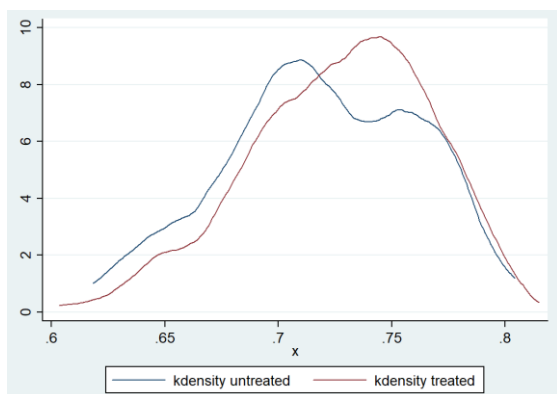
Domaine de recherche d'emploi

Confiance en soi dans sa capacité à trouver un emploi (lors du premier entretien avec un consultant de l'APEC)

Ces variables de conditionnement étant identifiées, il a été alors possible d'utiliser un estimateur par appariement avec fonction noyau (kernel matching) pour comparer les résultats de chaque bénéficiaire avec l'ensemble des non bénéficiaires du support commun qui participent tous à la construction du contrefactuel mais avec une importance qui varie selon la distance entre son score de propension et celui du bénéficiaire considéré.

Vérification du support commun

¹² L'objectif est ici de constituer un groupe témoin aux caractéristiques les plus proches possibles des bénéficiaires et non de sortir des statistiques précises et exactes sur cette population.



L'appariement permet de rendre la sélection à l'entrée du dispositif indépendante des caractéristiques individuelles. Un ensemble de tests statistiques (non paramétriques) attestent de la qualité de l'appariement dans la mesure où le score de propension vérifie bien la propriété d'équilibrage en rendant les bénéficiaires et les non-bénéficiaires homogènes du point de vue de leurs caractéristiques : les différences de profils et biais de sélection sont réduites au maximum.

L'intégration comme variable d'appariement de la perception des jeunes quant à leur degré de confiance en eux dans la recherche d'emploi, réduit significativement le biais de sélection « inobservable ». Ne pas inclure cette variable aurait pour conséquence de sous-estimer le véritable impact causal du dispositif.

Un biais lié à la motivation peut toutefois persister dans nos analyses, la participation au dispositif relevant du volontariat. Ce biais peut entraîner une surestimation de l'effet net de l'accompagnement. Ce biais est toutefois jugé relativement faible sachant que le taux de jeunes ayant refusé de participer à l'accompagnement renforcé est estimé marginal par l'APEC¹³.

3.2.4 Sélection d'indicateurs pour évaluer l'effet propre du dispositif

L'effet du dispositif a été évalué à partir d'un certain nombre d'indicateurs mesurant la rapidité d'accès à l'emploi, la qualité des emplois occupés ainsi que sur la plus-value perçue des bénéficiaires de l'accompagnement en termes de définition de leur projet professionnel et de recherche d'emploi.

Indicateurs de résultats « emploi »	Indicateurs de dynamique d'accompagnement (problématique d'insertion)
Taux de sortie en emploi dans le mois suivant la sortie d'accompagnement et 6 mois après la sortie d'accompagnement	Taux de jeunes considérant que leur passage par l'APEC leur a permis d'améliorer leur méthode de recherche d'emploi
Taux de sortie en emploi durable dans le mois suivant la sortie d'accompagnement et 6 mois après la sortie d'accompagnement	Taux de jeunes considérant que leur passage par l'APEC leur a permis de préciser leur projet professionnel
Taux de jeunes estimant que leur passage par l'APEC leur a permis de s'insérer plus rapidement sur le marché du travail	Taux de jeunes considérant que leur passage par l'APEC leur a permis d'améliorer la confiance en eux dans la recherche d'emploi
Taux de jeunes ayant reçu une offre d'emploi dans le mois suivant leur passage à l'APEC	

¹³ Pour autant, aucune donnée n'a pu être fournie par l'APEC car cette information ne fait pas l'objet d'un suivi systématique

3.3 Présentation des résultats de l'évaluation du dispositif issus de l'analyse contrefactuelle (appréciation des effets nets)

Résultats de l'analyse contrefactuelle

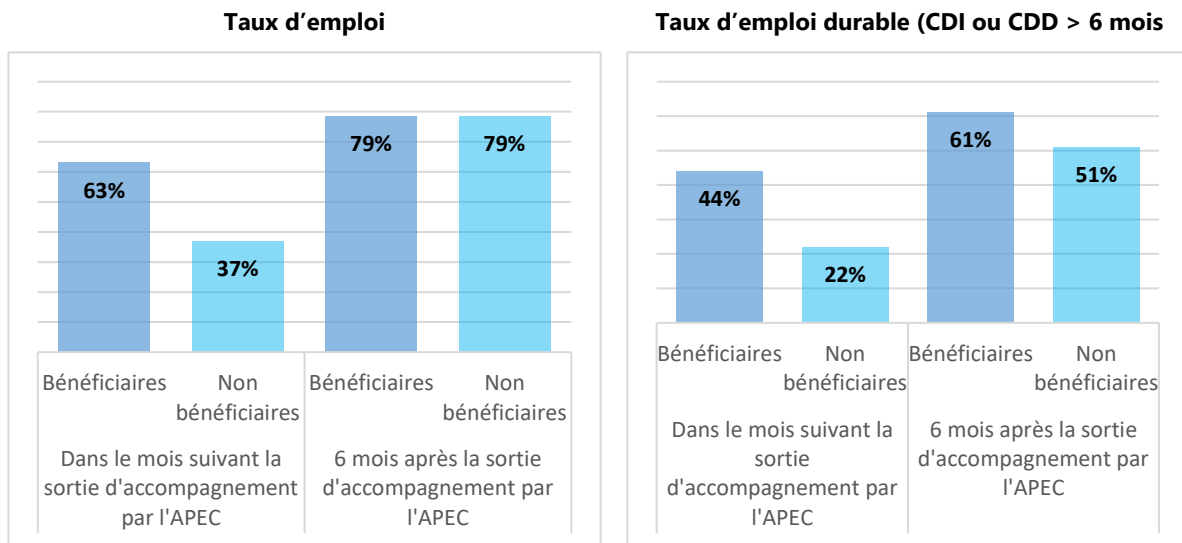
	Bénéficiaires de l'accomp. renforcé	Groupe témoin	Ecart
Taux de sortie en emploi immédiat	66 %	37 %	+ 29 (***)
<i>Taux de sortie en emploi durable immédiat</i>	44 %	22 %	+ 22 (***)
Taux de sortie en emploi à 6 mois	79 %	79 %	+ 34 (***)
<i>Taux de sortie en emploi durable à 6 mois</i>	61 %	51 %	+ 10 (***)
Taux de jeunes estimant que leur passage par l'APEC leur a permis de s'insérer plus rapidement sur le marché du travail	62 %	43 %	+ 19 (***)
Taux de jeunes considérant que leur passage par l'APEC leur a permis d'améliorer leur méthode de recherche d'emploi	66 %	50 %	15 (***)
Taux de jeunes considérant que leur passage par l'APEC leur a permis de préciser leur projet professionnel	53.5 %	33.5 %	20 (***)
Taux de jeunes considérant que leur passage par l'APEC leur a permis d'améliorer leur confiance en eux dans la recherche d'emploi	74 %	63 %	11 (***)

*** significatif à 1 %

L'accompagnement renforcé accélère de façon significative l'accès à l'emploi et améliore la qualité des emplois occupés

Par rapport aux jeunes du groupe témoin, les bénéficiaires (à profil équivalent) de l'accompagnement renforcé sont plus nombreux en emploi dans le mois suivant la sortie de l'accompagnement. Ils sont également plus nombreux en emploi durable.

- Bénéficiaire de l'accompagnement renforcé double presque les chances d'un jeune diplômé d'accéder à un emploi dans le mois suivant la date de fin d'accompagnement (66 % contre 37 %)
- Les bénéficiaires de l'accompagnement renforcé double les chances d'accéder à un emploi durable dans le mois suivant la date de fin d'accompagnement (44 % contre 22 %).



Source : Données d'enquête et traitement EDATER

Source : Données d'enquête et traitement EDATER

6 mois après la sortie de l'accompagnement, le dispositif ne présente pas d'effet significatif sur le taux d'emploi, on observe en effet une convergence des taux d'emploi à 6 mois pour le groupe de bénéficiaires et le groupe témoin. A noter que ce phénomène de convergence à plus long terme avait déjà été identifié dans le cadre d'une analyse contrefactuelle réalisée sur un dispositif comparable¹⁴.

En revanche, on mesure un effet positif et significatif sur la qualité des emplois occupés. Ainsi, l'accompagnement renforcé augmenterait encore, même si ce différentiel se réduit, de 20 % les chances d'une même personne d'être en emploi durable 6 mois après la sortie d'accompagnement.

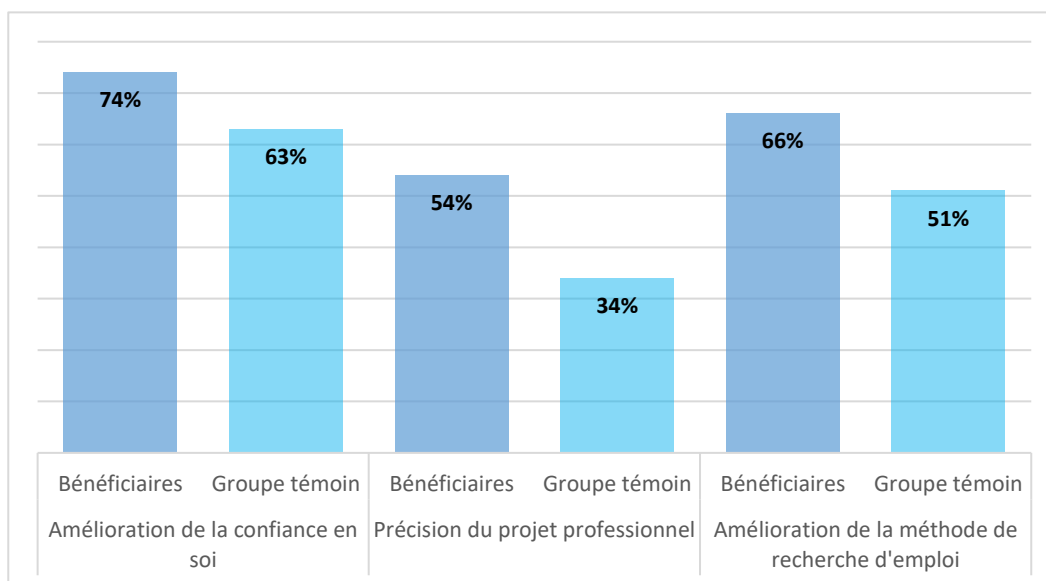
Le rôle joué par l'APEC est reconnu par les bénéficiaires de l'accompagnement renforcé. 62 % d'entre eux considère que l'APEC leur a permis de s'insérer plus rapidement sur le marché du travail contre 43 % des jeunes du groupe témoin.

Cet effet net découle d'une meilleure levée de freins à la recherche d'emploi et blocages « psychologiques ».

L'accompagnement renforcé a également pour effet significatif d'accroître fortement la confiance en soi dans la recherche d'emploi, la qualité de la méthode de recherche (maturité, organisation...) et la précision du projet professionnel des jeunes bénéficiaires concernés par ces problématiques. La consolidation du projet professionnel apparaît comme le facteur d'amélioration le plus marquant pour les bénéficiaires.

¹⁴ Crépon, Bruno, Esther Duflo, Marc Gurgand, Roland Rathelot et Philippe Zamora. 2013. "Do Labor Market Policies Have Displacement Effects? Evidence from a Clustered Randomized Experiment." *Quarterly Journal of Economics* 128(2)

Taux d'amélioration des problèmes liés à l'insertion professionnelle grâce aux services proposés par l'APEC



Source : Données d'enquête et traitement EDATER

L'analyse contrefactuelle montre que les objectifs poursuivis par l'accompagnement renforcé ont été atteints. Il ressort en effet que **le dispositif favorise une insertion plus rapide sur le marché du travail et améliore la qualité de l'emploi obtenu en permettant au jeune d'acquérir une vraie méthodologie dans sa recherche d'emploi, en précisant son projet professionnel et en améliorant la confiance en lui.**

En appliquant ainsi la mesure de l'effet net (écart de 29 points de %) aux 6 500 jeunes supplémentaires pris en charge, il est possible d'affirmer que **l'IEJ a permis d'accélérer l'accès à un premier emploi pour près de 2 000 jeunes diplômés rencontrant des problèmes dans leur recherche d'emploi.**

On peut estimer que du fait de l'identification rapide des problèmes rencontrés par les jeunes sur le marché du travail et de l'efficacité de l'accompagnement proposé, la grande majorité des jeunes pris en charge par l'accompagnement renforcé de l'APEC trouve un emploi moins d'un an après avoir obtenu leur diplôme, **ce qui réduit le risque d'effet cicatrice souvent souligné dans les études socioéconomiques**¹⁵. Cette réduction du temps d'inactivité trop long ou d'enchaînement d'emplois précaires après les études permet aux jeunes de se construire un CV plus robuste, de ne pas perdre leur confiance en leur capacité et se positionner sereinement sur le marché de l'emploi.

La situation à 6 mois après accompagnement (soit environ un an après obtention du diplôme en intégrant 1-3 mois de durée de chômage avant prise en charge et 3-6 mois d'accompagnement) rejoint celle des non-bénéficiaires et plus largement des taux d'emploi et d'insertion que l'APEC observe pour l'ensemble des jeunes diplômés qui ne présentent pas nécessairement des difficultés dans leurs recherches d'emploi¹⁶.

¹⁵ « Peut-on parler de « générations sacrifiées » ? Entrer sur le marché du travail dans une période de mauvaise conjoncture économique ». M. Gaini, A. Leduc, A. Vicard, Economie et Statistique, 2013.

Mroz, T. A. & Savage, T. H. (2006). The Long-Term Effects of Youth Unemployment. Journal of Human Resources, XLI, 259-293.

¹⁶ <https://recruteurs.apec.fr/Recrutement/Observatoire-de-l-emploi/Les-etudes-Apec-par-thematique/Insertion-professionnelle/Barometre-Apec-jeunes-diplomes-2017>

3.4 Analyse des risques d'effets d'aubaine et d'éviction

Le risque d'effet d'aubaine ou de substitution financière est souvent mis en avant lors d'études sur la plus-value des fonds européens (FEDER, FSE, IEJ), c'est-à-dire de vérifier que ces financements IEJ relèvent bien d'un **investissement public additionnel dans les territoires concernés**.

L'analyse du volume de jeunes accompagnés en parcours clés emplois (hors IEJ) laisse penser qu'il n'y a pas eu de substitution entre crédit nationaux et européens dans la mesure où le volume de bénéficiaire hors financement IEJ a évolué de la même manière dans les territoires éligibles que dans les territoires non éligibles. On remarque même que le nombre de ces participants hors financements européens a également augmenté sur la période dans certains territoires éligibles (Haut de France, Occitanie...)

Sur le risque effet de déplacement de l'emploi

Les travaux réalisés sur ce type de dispositifs (Crépon, Duflo, Gurgand, Rathelot et Zamora, 2013) soulignent un tel risque réduisant d'autant l'effet net observé entre bénéficiaires et non bénéficiaires, effet de déplacement de l'emploi particulièrement important dans les bassins d'emploi peu dynamique. L'appréciation de cet effet nécessite en revanche d'intégrer un groupe « super-témoin » vivant dans un territoire qui n'est pas concerné par le dispositif. **Du fait du déploiement large du dispositif sur l'ensemble du territoire français, y compris les territoires non éligibles à l'IEJ, il n'a pas été possible d'apprécier de la même manière cet effet d'éviction / déplacement de l'emploi entre bénéficiaires et non bénéficiaires.**

Il est toutefois vrai que les taux d'emploi en sortie immédiate chez le groupe témoin se révèlent être particulièrement bas pour le groupe témoin par rapport aux données globales disponibles sur l'accès à l'emploi des jeunes diplômés, y compris avant application du score de propension. En revanche, la convergence à 6 mois démontre que ce potentiel effet d'éviction n'impacte pas sur la durée la trajectoire professionnelle des jeunes n'ayant pas bénéficié du dispositif.

L'étude (Crépon et al., 2013) précise d'ailleurs que le risque d'effet de déplacement « *n'invalide pas pour autant le recours à ce type de programmes, qui ne doivent pas être poursuivis pour obtenir des effets macroéconomiques sur le chômage mais à une fin redistributive, pour rééquilibrer l'accès à l'emploi en faveur de petits groupes bien ciblés qui doivent être soutenus en priorité* ».

S'il a bien été déployé auprès des jeunes NEET, ce dispositif APEC d'accompagnement renforcé ne cible pas particulièrement les publics les plus défavorisés (migrants, quartiers prioritaires de la politique de la ville, les moins qualifiés, etc.). Toutefois, on constate que les jeunes pris en charge présentent des freins spécifiques à l'embauche plus importants que les non bénéficiaires, tant en matière de définition de leur projet professionnel que de méthode de recherche d'emploi qui ont justifié la proposition d'accompagnement renforcé. Même si cela ne constituait pas un critère utilisé pour identifier ce besoin d'accompagnement, les participants semblent plus fréquemment se positionner sur des secteurs d'activités où la dynamique de l'emploi n'est pas forcément favorable. A l'inverse, très peu de bénéficiaires de cet accompagnement se positionnent dans certains domaines présentant de fortes opportunités, tels que l'informatique, science et technologies ou encore la gestion-finance.

Ce dispositif n'est donc pas amené à être largement déployé et repose sur un ciblage et une priorisation en matière de prise en charge, ce qui limite fortement le risque d'effet d'éviction/déplacement.

3.5 Eléments de réflexion sur l'efficacité du dispositif

Un travail d'analyse coût/efficacité se révèle complexe du fait des différents modes de calcul retenus en fonction du type de financements et d'opérateurs¹⁷, ce qui limite nécessairement les conclusions en matière d'efficacité des dispositifs sans travail plus approfondi.

Le coût unitaire de 395,81 € par participant semble mesuré au regard des résultats obtenus. En effet, ce coût peut être rapproché d'un coût moyen oscillant autour de 400 et 450 € pour un accompagnement similaire (accompagnement intensif sur une durée de 3 à 6 mois) proposé par Pôle Emploi pour les jeunes diplômés¹⁸.

Néanmoins, la convergence à moyen terme de leur situation laisse penser que le même effet pourrait être obtenu sur une période plus longue et un accompagnement potentiellement moins coûteux. Par ailleurs, en termes d'analyse coût / bénéfice, ces jeunes diplômés ne bénéficient pas d'allocation chômage et seulement 6,5% d'entre eux bénéficient du RSA. Par conséquent, leur insertion rapide présente un moindre intérêt en matière d'économies de dépenses publiques réalisées.

Un tel dispositif reste cependant pertinent et utile s'il reste ciblé sur les publics qui en ont le plus besoin. Au-delà de l'effet sur le fait d'être en emploi ou non à plus ou moins long terme, cette plus-value pourrait par ailleurs être appréciée sur la qualité des emplois, le niveau de rémunération obtenu et plus largement la trajectoire professionnelle des participants.

¹⁷ Prise en compte de coûts encourus par les opérateurs mais non éligibles, mobilisations de taux forfaitaire pour les dépenses indirectes, de barèmes, etc.

¹⁸ Calcul réalisé par l'équipe de travail dans le cadre d'une note (mars 2017) pour la DGEFP : *L'efficacité des opérations des PON FSE et IEJ : analyses, 1ers résultats et éléments de méthode*

4 Evaluation du dispositif : « Parcours autonomie » en Champagne-Ardenne et en Nord-Pas-de-Calais

4.1 Présentation du dispositif

L'accompagnement « priorité à l'autonomie » ou « Parcours autonomie » porté par les Missions locales dans le cadre de l'IEJ s'est inscrit dans la droite ligne de la Garantie européenne pour la jeunesse: « *Proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET* » dans un délai de 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi..

L'objectif du dispositif était de faire de la mise en situation professionnelle une modalité de qualification et d'autonomie pour les NEET (logique du « **workfirst** »), en les inscrivant dans un parcours d'accompagnement renforcé et intégré. La solution d'emploi est celle visée prioritairement. De manière plus opérationnelle, le principe du parcours était **de faire mieux et différemment en matière d'accompagnement des NEET à deux niveaux** :

- En concentrant les crédits IEJ-FSE sur le financement d'ETP dédiés (conseillers IEJ) pour intensifier la relation conseiller-jeune au travers d'un portefeuille plus limité de jeunes par conseiller (40 à 60) : environ 2 ETP dédiés IEJ par Mission locale sont venus renforcer les moyens humains.
- En permettant aux opérateurs de renforcer ou d'ajouter des actions à leur boîte à outils dans une optique qualitative *via* différents leviers (amélioration de la prise en charge et levée des freins à l'insertion, démultiplication des mises en situation professionnelles, renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels », enrichissement thématique de l'accompagnement).

Le Parcours autonomie est venu s'articuler avec l'offre de service existante des Missions locales en matière d'accompagnement des jeunes NEET, et notamment avec le CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) et la Garantie jeunes. Les caractéristiques et la philosophie du Parcours autonomie se rapprochent de celles de la Garantie jeunes (l'allocation en moins). Dans les territoires éligibles à l'IEJ, les Missions locales ont ainsi porté des parcours d'accompagnement nationaux « classiques » (CIVIS, PPAE et ANI décrocheur pour la seule année 2015 année pendant laquelle ce dernier dispositif a pris fin), la Garantie jeunes et le Parcours autonomie.

Le CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale), principal parcours d'accompagnement porté par les Missions locales et remplacé en 2017 par le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Entre avril 2005 et décembre 2016, le réseau des missions locales a assuré la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement Civis. À cette occasion, 2 000 postes de référents supplémentaires ont été créés dans le réseau pour garantir aux jeunes sans qualification un accompagnement personnalisé et renforcé. Le Civis a pour objectif principal l'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand). Il concerne les jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification ou de niveau bac+2 non validé. Chaque jeune a un conseiller référent unique qu'il rencontre régulièrement. La durée du Civis de droit commun est de deux ans, renouvelable une fois. Celle du Civis renforcé est de un an, renouvelable autant de fois que nécessaire ou jusqu'au 26^e anniversaire du jeune.

Le PACEA constitue depuis 2017 le nouveau cadre de référence du droit à l'accompagnement porté par les Missions locales depuis la loi du 8 août 2016, il remplace le CIVIS. Il est devenu le cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes, à ajuster et graduer en fonction de la situation et des besoins de chaque jeune.

Il répond à l'objectif de décloisonnement des dispositifs et vise à mobiliser, selon des degrés d'intensité variables, les différentes modalités d'accompagnement, les outils de la politique de l'emploi et de la formation, ainsi que les éventuelles allocations et autres aides individuelles tout au long des parcours des jeunes. Il se compose d'un diagnostic suivi de phases d'accompagnement de durées variables qui sont fractionnables dans la limite de 24 mois consécutifs.

Un parcours d'accompagnement renforcé en 4 mois constitué de 3 étapes inspiré des logiques de médiation vers l'emploi

Les contours du Parcours autonomie ont été précisés dans un appel à projets cadre « *Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi : Proposer un parcours d'accompagnement « priorité à l'autonomie »* », défini par la

DGEFP, repris et décliné ensuite par les Direccte au travers d'appels à projets déconcentrés. L'appel à projets cadre a laissé ouverte aux Missions locales (ML) la possibilité de cumuler pour un même jeune, un contrat CIVIS et un accompagnement Parcours autonomie, lui-même formalisé par la signature d'un contrat d'engagement.

Cet appel à projets (AAP) définit le parcours accompagnement en 3 grandes étapes :

- **Action de repérage interne ou externe des NEET** (peu ou pas systématiquement repris par les ML)
- **Action d'accompagnement social et professionnel renforcé incluant :**
 - Redynamisation par l'approche collective facilitant l'acquisition des savoirs de base (lecture, écriture, calcul et raisonnement logique) et l'utilisation des NTIC ;
 - Valorisation des compétences existantes ou à faire émerger par la formalisation d'un socle de compétences transversales.
- **Action de facilitation de l'insertion professionnelle**
 - Multiplication des opportunités professionnelles par toute forme de mise en situation en milieu professionnel (MSMSP), de parrainage ou toute forme de mise en situation de travail.

4.1.1 Les objectifs et modalités du Parcours Autonomie en Champagne-Ardenne et en Nord-Pas-de-Calais

Initialement, le périmètre de l'évaluation ne devait couvrir que le Parcours autonomie déployé en Champagne-Ardenne en raison des spécificités de l'appel à projets lancé par la DIRECCTE (parcours aux contours et finalités plus homogènes qu'ailleurs, ciblé sur les Missions locales) et de la possibilité d'identifier clairement dans le système d'information I-milo des missions locales les jeunes accompagnés au titre de l'IEJ dans ce territoire¹⁹. En outre, la DIRECCTE Champagne Ardenne avait exclu la possibilité pour un jeune de cumuler un accompagnement au titre du CIVIS et au titre de l'IEJ, permettant ainsi de mesurer l'effet d'un accompagnement purement IEJ. Enfin, le Parcours autonomie Champagne-Ardenne était clairement identifié dans le système d'information des missions locales I-Milo. Dans les autres régions, les jeunes accompagnés dans le cadre de parcours soutenus au titre du FSE et de l'IEJ sont tracés dans une catégorie globale dénommée « mesure d'accompagnement FSE-IEJ » dont les intitulés détaillés ne permettent pas toujours d'identifier si l'opération ou le parcours relève bien de l'IEJ ou du FSE.

L'analyse des données I-milo a toutefois permis d'identifier dans un second temps les jeunes accompagnés au titre de l'IEJ et du Parcours autonomie en Nord-Pas-de-Calais, avec un volume de jeunes identique entre I-milo et MaDemarcheFSE. Le Nord-Pas-de-Calais a également été intégré au périmètre de l'évaluation, permettant ainsi de couvrir un volume plus important de participants et de réaliser une mise en perspective des résultats sur deux territoires aux caractéristiques proches en termes de situation des jeunes sur le marché du travail.

En Champagne-Ardenne, l'appel à projet lancé par la DIRECCTE s'est inscrit dans une logique de « priorité à l'emploi » affirmée dans sa conception, soutenue par une volonté de sécurisation juridique et financière. La DIRECCTE avait une stratégie claire de l'utilisation de son enveloppe IEJ : le renforcement des ML champardennaises et la volonté de restructurer et « densifier » les actions d'accompagnement renforcé destinées aux jeunes sur le territoire de Champagne-Ardenne. Il s'est décliné en 2 volets :

- **Le Parcours autonomie classique tel que présenté dans l'AAP type, diffusé par la DGEFP²⁰** à destination exclusive des Missions locales. Une logique de conseillers IEJ dédiés a été retenue dans le plus pur esprit de l'IEJ : *proposer une solution à 4 mois aux jeunes NEET*. En pratique, un conseiller IEJ était en charge du suivi de 60 jeunes sur l'année (contre 180 en moyenne pour les autres conseillers).

¹⁹ Le Parcours autonomie Champagne-Ardenne était clairement identifié dans le système d'information des missions locales I-Milo. Dans les autres régions, les jeunes accompagnés dans le cadre de parcours soutenus au titre du FSE et de l'IEJ sont tracés dans une catégorie globale dénommée « mesure d'accompagnement FSE-IEJ » dont les intitulés détaillés ne permettent pas toujours d'identifier si l'opération ou le parcours relève bien de l'IEJ ou du FSE.

²⁰ Cf. supra sur la construction en 3 étapes de l'AAP Parcours autonomie : repérage, accompagnement social et professionnel renforcé, facilitation de l'insertion professionnelle.

- **un volet « Accompagnement Compétences »** à destination des acteurs du Service public de l'emploi au sens large, hors opérateurs du volet central, visant le renforcement de l'expertise, l'identification et la révélation des compétences *via* des mises en situation professionnelle réelle ou reconstituée en plateau technique.

La DIRECCTE Champagne-Ardenne a mis en place une instance partenariale associant l'association régionale des Missions Locales pour assurer la bonne articulation des deux volets de l'AAP, la bonne orientation des jeunes vers le dispositif d'accompagnement-compétences. Plus concrètement, l'objectif affiché en Champagne-Ardenne était d'accélérer l'insertion professionnelle des jeunes (primo-entrants ou jeunes en cours d'accompagnement) en leur proposant un accompagnement resserré, visant à créer des liens directs, immédiats et privilégiés entre les jeunes et les employeurs. Les jeunes s'orientent dans le dispositif sur la base du volontariat (pouvant induire un biais lié à la motivation). Sur la base d'un entretien de diagnostic, les conseillers dédiés à ce dispositif mettent en place un parcours individualisé de 4 mois s'appuyant sur des ateliers thématiques collectifs (connaissance du bassin d'emploi, savoirs de base), des temps d'entretien individuels, la valorisation des compétences existantes, la formalisation d'un socle de compétences transversales, la multiplication des opportunités professionnelles (mises en relation avec des entreprises, mises en situation professionnelles).

En Nord-Pas-de-Calais, la DIRECCTE et la Région ont lancé un appel à projets commun reconduit à 6 reprises. Sur le volet déconcentré à destination des Missions locales, l'appel à projets a globalement repris les contours du Parcours autonomie identifiés dans le cadre l'appel à projets-type « Priorité à l'autonomie » défini par la DGEFP :

- La redynamisation par l'approche collective ;
- La valorisation des compétences existantes ou à faire émerger par la formalisation d'un socle de compétences transversales élargissant ainsi les perspectives d'orientation ;
- La multiplication des opportunités professionnelles, par toute forme de mise en situation en milieu professionnel (MSMP) ou de parrainage ou toute forme de mise en situation de travail, y compris de courte durée.

Par rapport à la Champagne-Ardenne, le portefeuille de jeunes accompagnés par les conseillers des Missions locale est inférieur puisqu'il est plafonné à 40 au lieu de 60.

Dans les deux régions, les jeunes entrant dans un accompagnement renforcé étaient soit des primo-entrants (jeunes nouvellement accueillis par les conseillers des Missions locales), soit des jeunes déjà en parcours d'accompagnement ou identifiés qu'il s'agissait de remobiliser. L'objectif était bien d'améliorer sensiblement la situation du jeune sur le marché du travail en sortie d'accompagnement.

Différentes catégories/typologies de NEET ont été repérées et ciblées dans les deux régions :

- Des groupes de jeunes faisant état d'un manque de maîtrise de la langue française pour établir la communication minimale requise à la mise en œuvre d'un parcours ou issus de migrations géographiques (transnationale, des territoires ultra marins, d'autres régions métropolitaines, etc).
- Des groupes de jeunes souffrant de l'éloignement géographique de centres économiques, etc
- Des groupes de jeunes sous statut particulier de l'aide sociale à l'enfance et pour lesquels il a fallu organiser la continuité et la coordination de l'accompagnement.

4.1.2 Bilan de la mise en œuvre du Parcours autonomie au niveau de la France entière, de la Champagne-Ardenne et du Nord-Pas-de-Calais

Au niveau national au 31 décembre 2017, le Parcours autonomie représente 162 opérations portées par 109 Missions locales différentes en métropole et dans les DROM pour un total de 59,1 M€ de crédits IEJ-FSE (soit 13 % du total du POn IEJ), 49 914 participants entrés (soit 16 % du total des participants entrés sur le POn IEJ et 47 % au titre du volet déconcentré) et 41 260 participants sortis. La métropole représente 83 % du total des montants programmés au titre du Parcours autonomie et 89 % des participants entrés.

Le tableau suivant décline les principales données de réalisation et de résultats du Parcours autonomie issues de l'analyse des informations saisies dans Ma-Démarche-FSE au niveau de la France entière, de la Champagne-Ardenne et du Nord-Pas-de-Calais. Les tableaux détaillés par région figurent [en annexe du présent rapport](#).

Tableau 1 – données clefs de la mise en œuvre du parcours autonomie au niveau national et en Champagne-Adrennes

Indicateurs de réalisation et résultats	unité	Total France	Champagne-Ard.	NPDC	Ecart Champagne Ard./NPDC
Données physico-financières					
Nb d'opérations	M€	161	15	41	
	%	100%	9%	25%	
Montant programmé (en coût total)	M€	64,8 M€	3,7 M€	23,0 M€	
	%	100%	6%	36%	
Montant par opération	€	349 267 €	243 565 €	561 590 €	-56,6%
Coût unitaire par participant	€	1 218 €	876 €	1 216 €	-28,0%
Durée moyenne en mois	Mois	4,8	3,8	5,3	-28,8%
Total participants entrés	vol	49 733	4 169	18 928	
	%	100%	8%	38%	
Profil des participants à l'entrée (en %)					
Chômeurs	%	81%	88%	73%	+15 pts
Inactifs	%	19%	12%	27%	-15 pts
Durée moyenne au chômage	Mois	7,1	8,0	6,5	
Femmes	%	48%	50%	47%	+3 pts
Moins de 18 ans	%	9%	8%	9%	-1 pts
entre 18 et 21 ans	%	55%	55%	55%	+1 pts
Entre 22 et 25 ans	%	36%	37%	37%	-0 pts
Diplômé du supérieur (CITE 5-8)	%	10%	11%	11%	+0 pts
Bas Niveau de qualification (CITE 0-2)	%	52%	52%	51%	+1 pts
Vit dans ménage sans emploi	%	26%	27%	26%	+1 pts
Est SDF	%	4%	2%	4%	-3 pts
Origine étrangère	%	22%	15%	16%	-1 pts
Résultats en sortie immédiate					
Taux d'abandon	%	36%	18%	40%	-22 pts
<i>Dont abandon car le participant a trouvé une formation un stage</i>	%	50%	18%	55%	-37 pts
Reçoit une proposition d'emploi ou de stage	%	62%	67%	72%	-6 pts
Toujours NEET (chômeurs ou inactif)	%	51%	58%	46%	+12 pts
Inactifs en sortie	%	9%	8%	9%	
Taux d'accès à l'emploi	%	35%	31%	40%	-9 pts
<i>Dont emploi durable (CDI ou CDD de + 6 mois)</i>	%	18%	14%	22%	-8 pts
<i>Dont emploi aidé y.c. IAE</i>	%	5%	14%	15%	-2 pts
<i>Dont emploi temporaire (intérim ou CDD < à 6 mois)</i>	%	11%	15%	12%	+3 pts
<i>Dont activité d'indépendant</i>	%	0%	0%	0%	-0,1 pts
Taux d'accès à la formation	%	14%	11%	14%	-3 pts
Taux d'obtention d'une qualification	%	2,1%	2,0%	1,7%	+0,3 pts

Source : MDFSE

Les opérations portées dans le cadre du Parcours autonomie en Champagne Ardenne se **caractérisent par leur plus courte durée** (3,8 mois contre 4,8 au national et 5,3 mois en Nord-Pas-de-Calais) **et un coût unitaire par participant également plus faible** (876 € contre 1 200 € au niveau national et en Nord-Pas-de-Calais). Le Nord-Pas-de-Calais représente 36% (23 M€) de l'enveloppe totale de crédits programmés au titre du Parcours autonomie et la Champagne Ardenne 6% (3,7 M€). **4 169 participants sont recensés fin 2017 en Champagne Ardenne et près de 19 000 en Nord-Pas-de-Calais (les 2 régions ensemble représentent 42% du total de participants entrés au niveau national).**

L'analyse du profil de participants à l'entrée de l'opération ne révèle pas d'écart spécifique en termes de niveau de diplôme, d'âge et de situation du ménage entre les deux régions. La part d'inactifs à l'entrée de l'opération en Champagne-Ardenne est inférieure de 15 points à celle du Nord-Pas-Calais, révélant *a priori* un moindre éloignement à l'emploi en Champagne Ardenne. S'agissant des jeunes chômeurs à l'entrée, leur durée au chômage est toutefois supérieure en Champagne-Ardenne qu'en Nord-Pas-de-Calais (+1,5 mois).

L'analyse des taux de sortie immédiate des participants révèle des écarts importants entre la Champagne-Ardenne et le Nord Pas-de-Calais. Malgré une part d'inactifs à l'entrée inférieure en Champagne-Ardenne, les taux de sortie des jeunes accompagnés en Champagne Ardenne sont moins favorables que pour les jeunes de Nord-Pas-de-Calais :

- 58% des jeunes champenois sont toujours NEET à la sortie (contre 46% en Nord-Pas-Calais)
- 31% accèdent à l'emploi (contre 40% en NPDC), et seulement 14% dans l'emploi durable (contre 22% en NPDC)
- 11 % accèdent à la formation contre 14 % en Nord-Pas-de-Calais
- 31 % des jeunes sont en emploi à la sortie du dispositif (contre 36 % en moyenne en métropole)

Le taux d'abandon pour sortie positive en Champagne Ardenne est inférieur de 37 points à celui constaté en Nord-Pas-Calais, permettant de poser l'hypothèse que les jeunes sont restés dans l'accompagnement faute de mieux en termes d'insertion professionnelle ou de formation.

Zoom sur les profils de publics accompagnés dans le cadre de la Garantie jeunes en Champagne-Ardenne

Les participants accompagnés dans le cadre du Parcours autonomie sont moins éloignés de l'emploi que ceux de la Garantie Jeune : 19 % d'inactifs contre 26 % pour la Garantie jeunes ; 26 % vivant dans un ménage sans emploi contre 40 % pour la Garantie jeunes ; et plus diplômés (la part de bas de niveau de qualification est de 51 % pour le Parcours autonomie contre 61 % pour la Garantie jeunes). Les résultats à la sortie des opérations placent **le Parcours autonomie (PA) 10 points au-dessus de la Garantie jeunes sur l'accès à l'emploi qui peuvent s'expliquer** à la fois par l'éloignement initial du marché du travail (durée moyenne de chômage à l'entrée 3 mois inférieure pour le PA) et le niveau de formation.

En termes de modalités d'accompagnement, l'analyse des données du système d'information I-milo sur le volume moyen d'entretiens réalisé entre le jeune et son conseiller les 5 premiers mois de l'accompagnement, ou le volume d'actions²¹ dont les jeunes ont bénéficié (détaillés dans le tableau ci-dessous) **confirme bien le caractère renforcé du Parcours autonomie par rapport à l'accompagnement délivré dans le cadre d'un parcours en CIVIS.**

Tableau 2 – Nombre moyen d'entretiens ou ateliers par jeune les 5 premiers mois de leur accompagnement (CIVIS et Parcours autonomie)

	Champagne Ardenne			Nord-Pas-de-Calais		
	CIVIS	Parcours Aut.	Ecart CIVIS / parcours auton.*	CIVIS	Parcours Aut.	Ecart CIVIS / parcours auton.*
Nombre d'entretiens	9,1	22,5	2,46	9,4	21,3	2,26
Dont entretiens individuels	3,6	6,7	1,89	3,7	5,7	1,56
Dont atelier	0,3	1,8	7,05	0,2	2,3	11,82
Dont information collect.	0,1	0,2	1,78	0,2	0,3	1,49
Dont mail	0,6	1,5	2,52	0,6	1,9	3,15
Dont téléphone	0,9	2,2	2,50	1,6	2,6	1,59

Source : I-Milo - * note de lecture de la colonne « Ecart CIVIS/Parcours autonomie : En Champagne Ardenne les jeunes du Parcours autonomie ont réalisé en moyenne 2,46 fois plus d'entretiens que les jeunes accompagnés dans le cadre du CIVIS. Périmètre : jeunes primo-entrants dans le parcours (entrés moins de 6 mois après leur premier accueil en Mission locale).

Dans les deux territoires, le nombre moyen d'entretiens réalisés par jeune durant les 5 premiers mois de l'accompagnement est plus de 2 fois supérieur pour le Parcours autonomie que pour le CIVIS classique. Il s'élève à 22,5 en Champagne-Ardenne et à 21,3 en Nord-Pas-Calais (contre respectivement 9,1 et 9,4 pour le CIVIS). Les jeunes du Parcours autonomie ont dans l'ensemble également réalisé davantage d'entretiens individuels, d'ateliers collectifs que ceux accompagnés dans le cadre d'un CIVIS. En Nord-Pas-de-Calais (NPDC), les opérateurs ont souvent développé de nouveaux modules dans le cadre de leur opération, notamment des temps d'ateliers collectifs animés par des prestataires, ce qui se retrouve dans le volume moyen d'ateliers par jeune (supérieur en NPDC qu'en Champagne Ardenne).

Les jeunes du Parcours autonomie ont également bénéficié de davantage d'actions par rapport à ceux du CIVIS. Les jeunes de Champagne-Ardenne accompagnés dans le cadre du parcours autonomie ont en moyenne bénéficié de 18,3 actions de la part des conseillers de missions, 2,4 fois plus que ceux accompagnés dans le cadre

²¹ Exemple : Action de mise en relation avec les entreprises, proposition d'offres d'emploi comptabilisées par jeune

du CIVIS. Pour la région NPDC, ce volume s'élève à 20,3 mais l'écart avec le CIVIS est moindre (1,72 fois plus d'actions).

Tableau 3 – Nombre moyen d'actions proposés aux jeunes durant les 5 premiers mois de leur accompagnement (CIVIS et parcours autonomie)

	Champagne Ardenne			Nord-Pas-de-Calais		
	CIVIS	Parcours Aut.	Ecart CIVIS parcours auton	CIVIS	Parcours Aut.	Ecart CIVIS parcours auton
Total actions par jeunes	7,6	18,3	2,42	11,8	20,3	1,72
Propositions d'accès à l'emploi (mises en relation)	3,5	11,3	3,24	5,8	9,1	1,57
Dont Offre PMSMP	0,01	0,2	15,3	0,00	0,1	33,5
Dont Offre d'emploi	0,6	1,0	1,54	0,6	0,7	1,10

Source : I-Milo - Périmètre : jeunes primo-entrants dans le Parcours (entrés en CIVIS ou en Parcours autonomie moins de 6 mois après leur premier accueil en Mission locale). * note de lecture de la colonne « Ecart CIVIS/Parcours autonomie : En Champagne Ardenne, les jeunes du Parcours autonomie ont bénéficié en moyenne de 2,46 fois plus d'entretiens que les jeunes accompagnés dans le cadre du CIVIS.

4.2 Méthodologie d'évaluation du dispositif

4.2.1 Objectifs et grandes étapes suivies

L'enjeu de l'évaluation est d'apprécier l'efficacité en termes d'insertion professionnelle d'un type d'accompagnement intensif, renforcé et resserré sur une courte durée (4-5 mois) par rapport à un accompagnement « classique » dans le cadre du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), plus diffus et étalé dans le temps (la durée moyenne du CIVIS s'élève à 13 mois).

L'analyse contrefactuelle doit notamment permettre d'apprécier si à profil comparable les jeunes accompagnés dans le cadre du Parcours autonomie s'insèrent mieux dans l'emploi ou la formation que des jeunes accompagnés dans le cadre d'un contrat d'insertion dans la vie sociale.

L'évaluation a suivi les étapes suivantes :

- Analyse des appels à projets passés par les DIRECCTE pour flécher les opérations portées par les Missions locales relevant directement de l'appel à projets cadre défini par la DGEFP Parcours « priorité à l'autonomie » ;
- Traitement des bases de données Ma Démarche FSE à l'échelle des 162 opérations identifiées du Parcours autonomie (bilan physico-financier, analyse du profil de participants et des résultats à la sortie des opérations par région) ;
- Entretiens avec l'UNML et les responsables de la DIRECCTE Champagne-Ardenne pour alimenter l'analyse de la stratégie de déploiement du Parcours autonomie ;
- Recherche et identification dans le système d'information I-milo des Missions locales des participants aux opérations cofinancées par l'IEJ et relevant du Parcours autonomie ;
- Réception progressive et analyse des données issues du système d'information I-milo dans un premier temps à un niveau agrégé pour définir les variables à retenir dans les extractions des bases individuelles relatives aux jeunes accompagnés en CIVIS et dans le cadre du Parcours autonomie
- Consolidation des différentes bases de données individuelles extraites d'I-milo reçues dans une base homogène globale compilant les informations sur la situation des jeunes à 6-8 mois, 10-12 mois, 12-16 mois, les modalités d'accompagnement (nombre d'entretiens réalisés, nombre d'actions), et les profils des jeunes
- Restriction du périmètre d'analyse et identification d'un groupe témoin comparable
- Régression logistique et estimation de l'effet net par appariement

Précisions méthodologiques sur la nature et les modalités d'accès des informations suivies dans I-milo

Le réseau des Missions locales dispose d'un système d'information, dénommé I-milo, qui recueille les données sur les jeunes suivis en mission recouvrant les dimensions suivantes.

- le profil des jeunes suivis en Mission locale (âge, sexe, dernier diplôme obtenu, lieu de résidence dans un QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville) ou une ZRR (zone de revitalisation rurale), situation sur le marché du travail)
 - la nature et la qualification des informations présentes dans les bases exploitées présentent certaines limites par rapport au périmètre et aux objectifs de l'évaluation. En effet, le système d'information I-Milo ne renseigne pas sur la durée d'éloignement à l'emploi, les freins périphériques (logement, santé), sur le fait que le jeune est chômeur ou inactif à l'entrée ou encore sur les caractéristiques du ménage à l'entrée, limitant ainsi les variables permettant de qualifier précisément le profil des jeunes
- les motifs de sortie d'un dispositif (CIVIS PPAE, Parcours autonomie, autres) ; chaque sortie de contrat fait l'objet d'un renseignement du conseiller dans I-milo
- la situation des jeunes au cours et à l'issue de leur parcours d'accompagnement, renseignée en temps réel par les conseillers, classée en 6 grandes catégories de situation (Demandeur d'emploi ; Pmsmp ; Immersion en entreprise ; Scolarité ; Formation ; Contrat en Alternance ; Emploi)
- les modalités d'accompagnement : nombre d'entretiens, et actions/actes mis en œuvre à destination des jeunes (dont les « mises en relation » (MER), les actions de formation préqualifiantes, etc.)

Cette base de données a pris la suite à partir de 2014 de deux sources distinctes antérieures (fusionnées dans I-milo) :

- le fichier Parcours 3 qui enregistrait les données d'activité des Missions locales ;
- La base de données Icare sur les comptes et les ressources humaines des Missions locales.

L'accès aux données issues d'I-milo dépend du « Bureau métier », entité hébergée par la Mission locale des Hautes-Pyrénées et qui assure la maintenance du système d'information. Les bases de données individuelles des jeunes suivis en Mission Locale étant extrêmement lourdes et complexes à manipuler, il a été retenu dans un premier temps d'extraire et de traiter *des données agrégées* à l'échelle des Missions locales, déclinées par année, sur des aspects spécifiques (modalités d'accompagnement, profil des jeunes à l'entrée, à la sortie, données de contexte etc.), et ce, afin notamment de préciser le groupe témoin et les écarts entre le CIVIS et le Parcours autonomie.

4.2.2 Restriction du périmètre d'analyse et définition des groupes témoins

En amont de l'analyse contrefactuelle, une première restriction du périmètre d'analyse a été nécessaire. Afin de mesurer l'effet net du Parcours autonomie sur l'insertion professionnelle des jeunes par rapport au parcours d'accompagnement classique du CIVIS et d'assurer des comparaisons pertinentes, l'analyse a été restreinte aux sous-groupes suivants :

- Les jeunes primo-entrants en parcours d'accompagnement pour les deux groupes (bénéficiaires et témoins) (*i.e. les jeunes entrés en Parcours autonomie ou en contrat CIVIS moins de 6 mois après leur premier accueil en Mission locale*). Le Parcours autonomie a aussi bien ciblé des jeunes déjà en parcours d'accompagnement qu'il s'agissait de remobiliser, que des jeunes nouvellement accueillis en Mission locale. Pour les jeunes déjà en parcours, certains avaient cumulé plusieurs CIVIS avant d'entrer dans un Parcours autonomie, ou un CIVIS en parallèle du Parcours autonomie (le cas du NPDC, cette configuration ayant été exclue en Champagne Ardenne). Pour assurer une homogénéité entre le groupe de bénéficiaires et le groupe témoin, seuls les jeunes entrés en parcours CIVIS ou autonomie moins de 6 mois après leur premier accueil ont été pris en compte;
- Les jeunes ayant bénéficié uniquement d'un CIVIS ou d'un Parcours autonomie ;
- Les jeunes demandeurs d'emploi à l'entrée du parcours ;
- Les jeunes entrés entre 2014 et 2016 (le CIVIS ayant pris fin en 2017, remplacé par le PACEA).

Les groupes témoins en Champagne Ardenne et en Nord-Pas-de-Calais sont donc composés de jeunes primo-entrants accompagnés dans le cadre d'un contrat CIVIS par les Missions locales ayant bénéficié de l'IEJ dans les deux territoires.

Au final, parmi les jeunes ayant bénéficié d'un Parcours autonomie, 1 570 participants ont été retenus en Champagne Ardenne et 4 210 en Nord-Pas-de-Calais.

4.2.3 Les indicateurs et variables d'i-milo mobilisés pour évaluer l'effet du Parcours Autonomie

Il était initialement prévu de comparer les taux de sortie des jeunes ayant participé au Parcours autonomie avec ceux du CIVIS (un parcours d'accompagnement plus diffus mais plus étalé dans le temps que le Parcours autonomie). Toutefois, l'analyse des données du SI i-milo a révélé que les motifs de sortie du Parcours autonomie n'étaient pas identiques à ceux du CIVIS. En effet, sur le CIVIS les 6 motifs suivants sont renseignés : *Abandon, Emploi durable, Fin de la durée du programme, Limite d'âge (26 ans), Non renouvellement ou renouvellement* alors que sur le Parcours autonomie, seuls les motifs suivants le sont : *Abandon du jeune, Fin de la durée du programme, Fin de la période d'accompagnement, Fin du programme, Renouvellement*.

A l'inverse, la variable relative à la **situation** des jeunes à x mois après leur entrée dans le dispositif est renseignée de manière homogène quel que soit celui concerné. Cette variable est également plus fine que les motifs de sortie d'un dispositif. Les situations se déclinent en 7 grandes catégories, elles-mêmes déclinées en sous-catégories (dont les principales sont présentées dans le tableau ci-dessous).

Type de situation renseigné dans I-milo	Catégorie de situation
Contrat en Alternance	Apprentissage ou alternance
Demandeur d'emploi	Indemnisé ou non
Emploi	CDD / CDI / emploi aidé / temps plein / temps partiel
Formation	Conseil régional AFPA Engagement EAV – Formation
Immersion en entreprise	PMSMP Service civique
Non professionnelle	Maternité/ Maladie / autres
Scolarité	Retour en scolarité

Les situations sont renseignées par les conseillers des Missions locales au moment du premier accueil du jeune et actualisées ensuite tout au long du parcours du jeune en temps réel (à *N+x mois* après l'entrée dans le dispositif). Elles permettent de calculer, parmi une cohorte de jeunes entrés dans un parcours d'accompagnement l'année n, la part de jeunes toujours demandeurs d'emploi à 6, 8 ou 12 mois, la part de jeunes en emploi, la part de jeune en formation etc, et ce, indépendamment de la durée du parcours. L'analyse de ces situations à différentes périodes (6 mois, 8 mois et 12 mois) permet d'apprécier l'évolution des parcours des jeunes.

C'est donc finalement la donnée sur la nature des situations qui a été exploitée dans le cadre de cette évaluation. Les taux de situation à 6-8 mois, 10-12 mois et 14-16 mois des jeunes primo-entrants dans le Parcours autonomie ont été comparés à ceux des jeunes entrants en contrat CIVIS et accompagnés par les mêmes Missions locales que celles ayant élargé à l'IEJ.

Pour chacune de ces tranches, l'information collectée correspond à la meilleure situation connue par le jeune accompagné entre 6 et 8 mois, entre 10 et 12 mois et entre 12 et 16 mois.

L'effet net du Parcours autonomie a été apprécié au travers des indicateurs de résultats emploi et format suivants :

- Taux d'accès à l'emploi (hors alternance) (tous types confondus)
- Taux d'accès à l'emploi durable (en CDI)
- Taux d'accès en formation (région, AFPA)
- Taux en immersion professionnelle

- Taux d'accès à l'alternance

4.2.4 Estimation de l'effet par la technique de l'appariement par score de propension et régression logistique

Différents appariements ont été réalisés sur la base des variables de profil renseignées dans I-milo et sur les deux territoires. Les variables mobilisées pour construire le score de propension sont :

- Dernier diplôme validé /
- Département
- Genre (Femme/Homme)
- Âge
- Lieu de résidence relevant d'un QPV ou d'une ZRR

Ces variables de conditionnement étant identifiées, il a été alors possible d'utiliser un estimateur par appariement avec fonction noyau (kernel matching) pour comparer les résultats de chaque bénéficiaire avec l'ensemble des non bénéficiaires qui participent tous à la construction du contrefactuel mais avec une importance qui varie selon la distance entre son score de propension et celui du bénéficiaire considéré.

Avant appariement, l'analyse de la composition des profils des jeunes à l'entrée des deux dispositifs analysés (CIVIS et Parcours autonomie) ne révèle pas d'écarts marqués entre les groupes bénéficiaires et témoins, à l'exception de la part de jeunes habitant en QPV (beaucoup plus importante en Nord-Pas-de-Calais pour le Parcours autonomie que pour les jeunes en CIVIS). La part de jeunes diplômés du supérieur est plus élevée dans les deux territoires pour le Parcours autonomie que pour le CIVIS.

Tableau 4 – Statistiques descriptives sur le profil des deux populations dans chacune des deux régions

Variables		Champagne-Ardenne			Nord-Pas-De-Calais		
		Groupe témoin : CIVIS	Parcours autonomie	Ecart entre CIVIS et Parcours Autonomie	Groupe témoin : CIVIS	Parcours autonomie	Ecart entre CIVIS et Parcours Autonomie
Sexe	F	54%	50%	+3,1 pts	51%	48%	+2,8 pts
	H	46%	50%	-3,1 pts	49%	52%	-2,8 pts
Lieu de résidence	QPV	11%	11%	-0,1 pts	8%	20%	-12,0 pts
	ZRR	27%	26%	+0,2 pts	0%	0%	+0,2 pts
âge	> 25 ans	1%	2%	-0,4 pts	1%	1%	-0,6 pts
	15-18 ans	5%	8%	-3,4 pts	5%	10%	-5,3 pts
	18-22 ans	66%	61%	+5,8 pts	69%	57%	+11,7 pts
	22-25 ans	28%	30%	-2,0 pts	25%	31%	-5,9 pts
Niveau de diplôme	Niveau I	0%	1%	-0,6 pts	0%	1%	-1,0 pts
	Niveau II	1%	2%	-1,5 pts	1%	3%	-2,4 pts
	Niveau III	4%	8%	-4,7 pts	3%	9%	-5,7 pts
	Niveau IV	34%	36%	-2,6 pts	36%	34%	+2,5 pts
	Niveau V	26%	22%	+3,4 pts	21%	17%	+4,6 pts
	Niveau V bis	7%	6%	+0,8 pts	9%	6%	+2,6 pts
	Niveau VI	1%	1%	+0,3 pts	2%	1%	+1,0 pts
Sans certification validée		27%	23%	+5,0 pts	28%	29%	-1,5 pts
Célibataire		87%	89%	-1,7 pts	88%	90%	-1,2 pts

Source : I-Milo - Périmètre : jeunes primo-entrants dans le parcours (entrés moins de 6 mois après leur premier accueil en mission locale).

Une régression logistique a également été réalisée sur les jeunes accompagnés dans les deux parcours autonomie pour déterminer l'influence des variables relatives aux modalités d'accompagnement (dont les actions dont ont bénéficié les jeunes, et le nombre d'entretiens réalisés avec leur conseillers) sur l'insertion dans l'emploi. La régression logistique permet de mesurer l'association entre la survenue d'un

événement (ici l'accès à l'emploi ou pas) et les facteurs susceptibles de l'influencer (variables explicatives : ici les variables sur les modalités d'accompagnement), **toutes choses égales par ailleurs**.

4.3 Présentation des résultats de l'évaluation du dispositif

Résultats de l'analyse contrefactuelle :

Variables d'intérêt	Nb de mois après le début de l'accompgmt	Champagne-Ardenne					Nord-Pas-de-Calais				
		Bénéficiaires (PA)	Groupe témoin (CIVIS)	Effet net			Bénéficiaires (PA)	Groupe témoin (CIVIS)	Effet net		
				Pts de %	%	Signif.			Pts de %	%	signif.
Taux d'accès à l'emploi	6-8 mois	27,8%	32,7%	-5,0 pts	-15,2%	***	32,5%	28,3%	+4,2 pts	+15,0%	***
	10-12 mois	27,7%	34,0%	-6,3 pts	-18,5%	***	31,8%	29,7%	+2,1 pts	+7,0%	***
	12-16 mois	31,3%	35,6%	-4,3 pts	-12,0%	***	34,7%	31,7%	+2,9 pts	+9,3%	***
Taux d'accès à l'emploi durable (CDI)	6-8 mois	6,3%	7,8%	-1,5 pts	-19,7%	***	7,1%	4,8%	+2,3 pts	+48,5%	***
	10-12 mois	7,5%	9,3%	-1,8 pts	-19,7%	***	8,7%	5,8%	+2,9 pts	+49,3%	***
	12-16 mois	8,7%	10,2%	-1,5 pts	-14,4%	NS	10,1%	6,9%	+3,3 pts	+47,8%	NS
Taux d'accès en formation professionnelle	6-8 mois	10,3%	12,5%	-2,2 pts	-17,3%	***	8,8%	10,9%	-2,1 pts	-19,6%	***
	10-12 mois	9,0%	8,9%	+0,0 pts	+0,4%	NS	7,6%	8,1%	-0,5 pts	-6,6%	NS
	12-16 mois	8,4%	8,8%	-0,4 pts	-4,9%	NS	6,8%	7,8%	-1,1 pts	-13,5%	***
Taux d'accès à l'alternance	6-8 mois	5,8%	5,7%	+0,1 pts	+1,6%	NS	7,5%	5,6%	+1,9 pts	+33,2%	***
	10-12 mois	5,6%	6,6%	-1,0 pts	-14,5%	NS	7,8%	6,3%	+1,5 pts	+24,1%	***
	12-16 mois	6,1%	6,7%	-0,6 pts	-9,6%	NS	8,1%	6,2%	+1,8 pts	+29,0%	***
Part de jeunes en immersion professionnelle	6-8 mois	4,1%	3,3%	+0,8 pts	+24,8%	NS	5,3%	3,5%	+1,8 pts	+52,2%	***
	10-12 mois	4,4%	2,0%	+2,4 pts	+123,5%	***	3,9%	2,3%	+1,6 pts	+70,6%	***
	12-16 mois	3,5%	2,3%	+1,3 pts	+55,3%	***	4,4%	2,8%	+1,6 pts	+58,5%	***
Population		1553	4124				4210	14325			

*** significatif à 1% : Ce tableau décline les taux d'insertion des jeunes des deux groupes (témoins et bénéficiaires) dans les deux territoires, et les écarts observés (en termes de points de pourcentage et de pourcentage).

Par rapport à l'accompagnement délivré dans le cadre du CIVIS, l'accompagnement renforcé du Parcours autonomie n'a pas accéléré l'accès à l'emploi des jeunes en Champagne-Ardenne, à l'inverse du Nord-Pas-de-Calais où un effet net sur l'emploi est observé.

En Champagne-Ardenne, 6 à 8 mois après leur entrée dans un accompagnement, les jeunes en Parcours Autonomie ont 15% de chances en moins d'être en emploi que ceux entrés en CIVIS (écart de 5 points), tandis qu'en Nord-Pas-de-Calais, ils ont 15% de chances en plus d'être en emploi (écart de 4,2 points). La part de jeunes entrés en Parcours Autonomie et ayant accédé à l'emploi (tous types d'emplois confondus) s'élève à 27,8% en Champagne Ardenne et à 32,5% en Nord-Pas-de-Calais.

L'accès à un emploi durable (CDI) reste relativement faible puisque que les CDI ne représentent que 22% des jeunes en emploi.

L'effet du Parcours autonomie sur l'accès à l'emploi durable diffère également entre les deux régions :

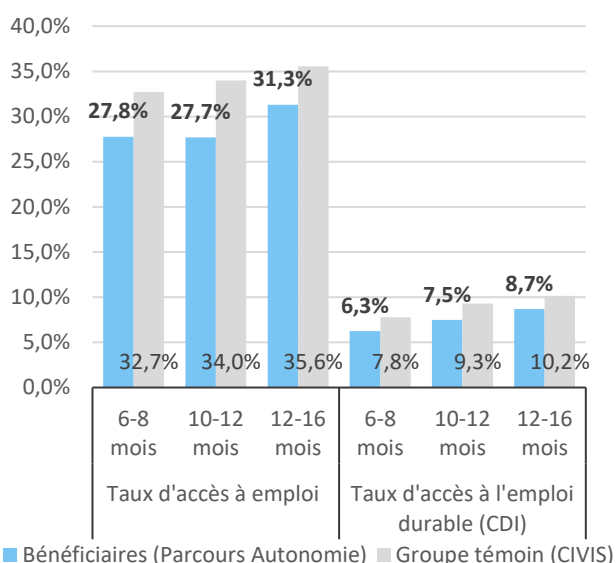
- En Champagne-Ardenne, 6 à 8 mois après le début de l'accompagnement, 6,3% des jeunes primo-entrants au Parcours autonomie sont en CDI (contre 7,8% pour les jeunes en CIVIS) soit un différentiel de -19% ;
- En Nord-Pas-de-Calais, 7,1% des jeunes primo-entrants en Parcours autonomie sont en CDI (contre seulement 4,8% pour les jeunes en CIVIS), soit un différentiel de +50%.

Ainsi en Nord-Pas-de-Calais, l'accompagnement renforcé délivré dans le cadre du Parcours Autonomie a davantage accéléré l'accès à l'emploi durable des jeunes qu'en Champagne-Ardenne.

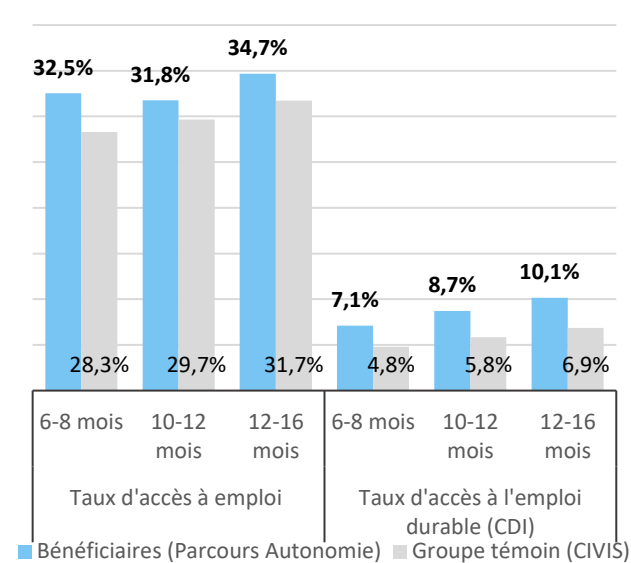
Malgré le caractère intensif et individualisé de l'accompagnement délivré dans le cadre du Parcours autonomie en Champagne Ardenne, les jeunes primo-entrants dans ce parcours se sont moins insérés dans l'emploi que les jeunes en CIVIS, à l'inverse du Nord-Pas-de-Calais où un effet net positif est observé pour les jeunes ayant bénéficié du Parcours autonomie par rapport au jeunes en CIVIS.

Les taux d'accès à l'emploi augmentent légèrement dans le temps (graphique ci-dessous), mais les écarts entre les deux groupes (population et témoin) se maintiennent pour les deux régions.

Taux d'accès à l'emploi en Champagne Ardenne à 6-8 mois, 10-12 mois, et 12-16 mois



Taux d'accès à l'emploi en Nord-Pas-de-Calais à 6-8 mois, 10-12 mois, et 12-16 mois



Source : I-milo, traitement EDATER

Dans aucun des deux territoires, le Parcours autonomie n'a accéléré l'accès à la formation professionnelle continue, mais un effet net sur l'accès à l'alternance est observé en Nord-Pas-de-Calais

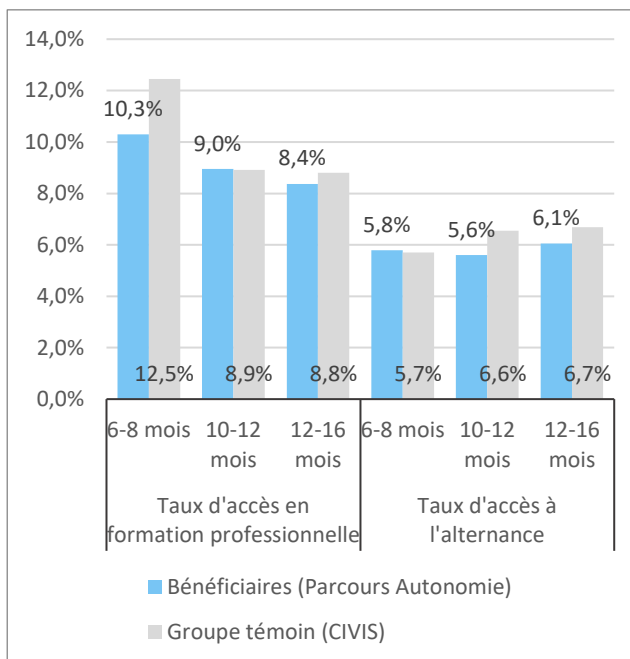
6 à 8 mois après leur entrée dans le Parcours Autonomie, la part de jeunes ayant accédé à une formation professionnelle (hors alternance) s'élève à 10,3% en Champagne Ardenne et à 8,8% en Nord-Pas-de-Calais. Par rapport aux groupes témoins, en Champagne-Ardenne, ce taux d'accès à la formation est significativement inférieur de 2,2 points à celui observé chez les jeunes accompagnés dans le cadre d'un CIVIS (12,5) et en Nord-Pas-Calais de 2,1 points.

Concernant l'accès à l'alternance, le Parcours Autonomie en Nord-Pas-de-Calais a accéléré l'accès à l'alternance des jeunes accompagnés, tandis qu'en Champagne-Ardenne aucun écart significatif n'est observé entre les jeunes du groupe témoin et les bénéficiaires :

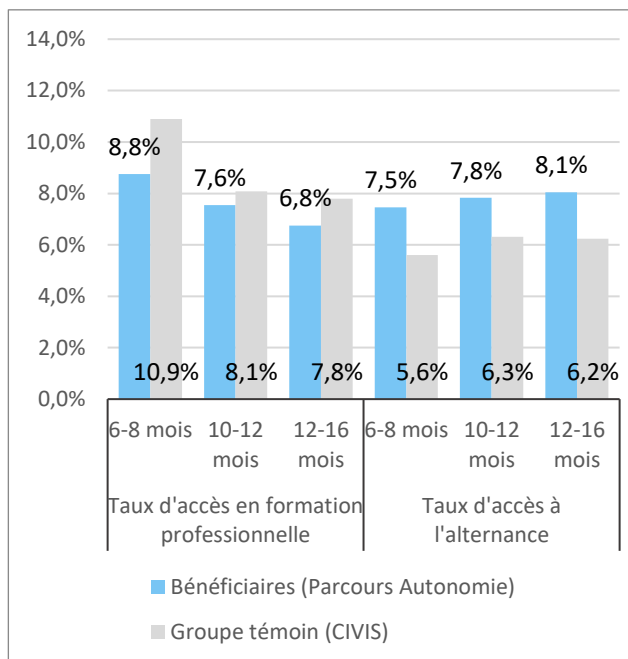
- En Nord-Pas-de-Calais, 6 à 8 mois après leur entrée en Parcours autonomie, 7,5% des jeunes sont en alternance contre 5,6% pour les jeunes entrés en CIVIS (soit un effet net de +33% qui se maintient dans le temps).
- En Champagne-Ardenne, 6 à 8 mois après leur entrée en Parcours autonomie 5,7% des jeunes accèdent en alternance, contre 5,8% des jeunes entrés en CIVIS

Les taux d'accès à la formation professionnelle (hors alternance) tendent à se réduire avec le temps, à l'inverse des taux d'accès à l'alternance (graphique ci-dessous).

Taux d'accès à la formation professionnelle et à l'alternance en Champagne Ardenne à 6-8 mois, 10-12 mois et 12-16 mois



Taux d'accès à la formation professionnelle et à l'alternance en Nord-Pas-de-Calais à 6-8 mois, 10-12 mois et 12-16 mois



Une durée moyenne au chômage des jeunes entrés dans le Parcours autonomie supérieure en Champagne-Ardenne

Différents éléments peuvent expliquer les moindres performances observées en termes d'insertion en Champagne-Ardenne par rapport au Nord-Pas-de-Calais :

- la durée moyenne du parcours autonomie (inférieure de 1,5 mois en Champagne Ardenne par rapport au Nord-Pas-de-Calais)
- le portefeuille moyen de jeunes accompagnés par conseiller, inférieur en Nord-Pas-de-Calais (60 jeunes par conseiller en Champagne-Ardenne contre 40 en Nord-Pas-de-Calais)

Ces écarts se traduisent dans le coût unitaire moyen par participant calculé dans les deux territoires. En Nord-Pas-de-Calais, le coût unitaire moyen par participant s'élève à 1 200€ contre 880€ en Champagne-Ardenne (30% d'écart). Ce coût plus élevé en Nord-Pas-de-Calais s'explique également par le recours à des prestataires extérieurs pour animer les ateliers collectifs. A titre de comparaison, le coût unitaire moyen d'un jeune accompagné dans le cadre du dispositif de l'APEC s'élève à moins de 400€ (et celui de Pôle Emploi à 450€).

En outre, les données collectées dans le cadre du SI I-milo ne renseignent que partiellement sur l'éloignement à l'emploi des jeunes entrés en parcours ou les freins périphériques qu'ils rencontrent (santé, logement, situation du ménage) ou l'éloignement à l'emploi. Or, pour la Champagne-Ardenne, les données MaDémarcheFSE révèlent que la durée moyenne au chômage des jeunes entrés dans le Parcours autonomie est plus importante qu'en Nord pas de Calais. Cette variable n'étant toutefois pas renseignée dans le système d'information I-milo, il n'a donc pas été possible d'intégrer ces variables dans la construction du score de propension.

5 Annexes

5.1 Dispositif « accompagnement renforcé » mis en œuvre par l'APEC - Statistiques descriptives

Ensemble des bénéficiaires versus échantillon de répondants à l'enquête

		Bénéficiaires du dispositif (données MDFSE)	Bénéficiaires du dispositif (répondants à l'enquête)
Variables de profil			
Effectifs		6 655	703 (10,5%)
Sexe	Femmes	54,8%	59,6%
	Hommes	45,2%	40,4%
Statut d'activité	Chômeurs	99,9%	99,9%
	Inactifs	0,1%	0,1%
Allocataire des minimas sociaux		6,4%	4,2%
Reconnaissance officielle d'un handicap		0,8%	0,7%
Durée de chômage ou d'inactivité avant inscription APEC	Moins de 1 mois	1,8%	2,7%
	De 1 mois à moins de 3 mois	62,3%	62,1%
	De 3 mois à moins de 6 mois	24,9%	25,4%
	De 6 mois à 2 ans et plus	10,9%	9,7%
Age	19 à 21	1,3%	1,3%
	22	6,7%	6,1%
	23	27,8%	30,6%
	24	35,4%	37,1%
	25	28,7%	24,9%
Niveau de formation	CITE 1-2	0,1%	0,0%
	CITE 3-4	3,8%	4,5%
	CITE 5-8	96,2%	95,5%
Régions/DEP	Aquitaine	13,3%	13,4%
	Auvergne	7,0%	6,7%
	Haute Normandie	6,4%	8,6%
	Bouche du Rhône	9,3%	8,6%
	Champagne Ardenne	3,6%	4,7%
	Haute Garonne	12,9%	16,3%
	Centre Val de Loire	4,7%	6,4%
	Languedoc Roussillon	8,9%	8,3%
	NPDC	20,0%	16,4%
	Picardie	3,9%	5,3%
	Seine-Saint-Denis	10,1%	9,1%
Durée d'accompagnement	Moins de 1 mois	5,1%	0,4%
	1 mois à moins de 3 mois	30,2%	27,7%
	3 mois à moins de 6 mois	32,5%	39,2%
	6 mois à moins de 12 mois	24,9%	29,2%
	1 an à moins de 1 an et demi	7,2%	3,4%
1 an et demi à 2 ans	0,2%	0,0%	
Indicateurs de résultats			
Taux d'accès à l'emploi (immédiat)		54,76%	62,44%
Aquitaine (94)		61%	65%
Auvergne (48)		64%	71%
Haute normandie (33)		32%	61%
Bouche du Rhône (60)		42%	53%
Champagne-Ardenne (33)		54%	58%
CVDL (44)		59%	53%
Haute Garonne (114)		43%	59%
LR (58)		53%	74%
NPDC (115)		59%	58%
Picardie (40)		66%	62%
Seine saint Denis (64)		70%	65%
Taux d'accès à l'emploi durable (immédiat)		49,76%	44,27%

Répondants à l'enquête (bénéficiaires versus non bénéficiaires)

Variables de profil		Répondants à l'enquête bénéficiaires	Répondants à l'enquête témoin
Effectifs		703 (10,5%)	267 (8,4%)
Sexe	Femmes	59,57%	67,00%
	Hommes	40,43%	33,33%
Statut d'activité	Chômeurs	99,86%	89,89%
	Inactifs	0,14%	10,11%
Allocataire des minima sociaux		4,21%	7,49%
Reconnaissance officielle d'un handicap		0,70%	0,00%
Enfants à charge		0,74%	0,75%
Durée de chômage ou d'inactivité avant inscription APEC	Moins de 1 mois	2,71%	10,11%
	De 1 mois à moins de 3 mois	62,14%	53,19%
	De 3 mois à moins de 6 mois	25,43%	25,47%
	De 6 mois à moins de 1 an	7,43%	8,99%
	De 1 an à 2 ans et plus	2,28%	2,22%
Age	20 à 21	1,27%	2,24%
	22	6,09%	6,74%
	23	30,59%	35,21%
	24	37,11%	39,70%
	25	24,93%	15,36%
	26	0,00%	0,75%
Niveau de formation	Bac +1	0,14%	
	Bac +2	0,14%	0,37%
	Bac +3	5,52%	5,99%
	Bac +4	2,55%	3,00%
	Bac +5	84,99%	83,90%
	> Bac +5	6,66%	6,74%
Nature de votre formation	Ingénieur des universités	7,30%	4,92%
	Ecole de commerce/Gestion	13,16%	10,61%
	Diplôme universitaire	46,64%	46,59%
	Autre école de spécialité	5,15%	5,30%
	Ecole d'ingénieur	25,32%	32,58%
Discipline	Droit – Sciences politiques	11,64%	9,46%
	Electronique – Automatique – Informatique – Télécommunications	4,41%	5,86%
	Gestion – Finances – Commercial – Services – Transport	22,57%	19,82%
	Lettres – Langues – Arts – Edition	3,53%	4,50%
	Mathématiques – Physique – Chimie	10,93%	8,56%
	Médical – Paramédical – Socioculturel	2,12%	0,90%
	Sciences de la vie et de la terre	10,41%	12,16%
	Sciences et technologies	18,87%	24,32%
	Sciences humaines – Communication	15,52%	14,41%
Domaine de recherche	Commercial, marketing	12,76%	11,24%
	Communication, création	7,69%	7,87%
	Direction d'entreprise	1,05%	1,12%
	Etude, recherche et développement	33,74%	30,34%
	Gestion, finance, administration	13,64%	10,86%
	Informatique	2,45%	3,00%
	Production industrielle, travaux, chantiers	11,71%	11,61%
	Ressources humaines	7,52%	5,62%
	Sanitaire, social, culture	5,24%	4,87%
	Services techniques	4,20%	13,48%
Régions	Aquitaine	13,41%	15,36%
	Auvergne	6,70%	5,24%
	Haute Normandie	8,56%	5,99%
	Bouche du Rhone	8,56%	16,48%
	Champagne Ardennes	4,71%	4,87%
	Haute Garonne	16,26%	1,12%
	CVDL	6,42%	10,11%
	Languedoc Roussillon	8,27%	14,23%
	NPDC	16,41%	13,86%
	Picardie	5,28%	5,24%
	Seine-Saint-Denis	9,13%	7,49%
Durée d'accompagnement	Moins de 1 mois	0,43%	64,42%
	1 mois à moins de 3 mois	27,67%	13,11%
	3 mois à moins de 6 mois	39,23%	11,99%
	6 mois à moins de 12 mois	29,24%	6,74%
	1 an à moins de 1 an et demi	3,42%	1,87%
	1 an et demi à 2 ans	0,00%	1,12%
	> 2 ans	0,00%	0,75%
Part des bénéficiaires indiquant être entrée en accompagnement sans être complètement confiant quant à leur méthode de recherche d'emploi		47,71%	38,95%
Part des bénéficiaires indiquant être entrée en accompagnement sans être confiant dans leur possibilité de trouver un emploi		68,62%	61,42%
Part des bénéficiaires indiquant être entrée en accompagnement avec un projet professionnel encore à préciser		35,96%	29,59%

Répondants à l'enquête bénéficiaires	Répondants à l'enquête témoin
---	----------------------------------

Indicateurs de résultat

Taux d'accès à l'emploi	à 1 mois	62,44%	37,82%
	à 6 mois	78,25%	79,77%
Taux d'emplois durables (CDI ou CDD de plus de 6 mois)	à 1 mois	44,27%	21,35%
	à 6 mois	61,02%	51,31%
Part des jeunes ayant reçu une offre d'emploi dans le mois suivant leur passage à l'APEC		65,29%	42,69%
Amélioration de la confiance dans la recherche d'emploi		74,50%	61,05%
Amélioration de la méthode de recherche d'emploi		74,96%	57,30%
Précision du projet professionnel		53,63%	37,08%

5.2 Dispositif : « Parcours Autonomie » - Indicateurs à l'entrée et à la sortie déclinés par région

Indicateurs à l'entrée

Régions	Durée moyenne en mois	Total entrées	Femmes	% Inactifs	Tranche d'âge					Niveau de diplôme		Situation familiale et origine				
					< 18	18-19	20-21	22-23	24-26	CITE 0-2 (BNQ)	CITE 5- 8	Vivant dans un ménage sans emploi	SDF	Origine étrangère	Commune hors France	
Total PA	4,9	49 733	49%	17%	9%	27%	28%	22%	14%	52%	10%	28%	3%	21%	9%	
Métrop	4,8	44 176	48%	19%	9%	27%	28%	22%	14%	52%	10%	26%	4%	22%	10%	
Aquitaine	7,5	4%	2 171	49%	14%	14%	28%	27%	18%	12%	62%	6%	28%	4%	26%	15%
Auvergne	3,8	3%	1 305	49%	9%	8%	31%	27%	22%	12%	52%	11%	20%	1%	12%	4%
Centre	6,1	2%	890	53%	23%	16%	29%	24%	18%	13%	54%	9%	31%	2%	30%	14%
Champagne-Ard	3,8	8%	4 169	50%	12%	8%	28%	28%	23%	14%	52%	11%	27%	2%	15%	9%
Haute-Norm	5,6	13%	6 423	50%	7%	10%	28%	29%	21%	12%	49%	12%	23%	2%	17%	9%
Ile-de-France	4,0	3%	1 626	51%	5%	7%	22%	28%	25%	18%	43%	12%	19%	5%	64%	29%
Languedoc-Rous	4,6	10%	4 943	48%	22%	10%	27%	29%	21%	13%	56%	9%	27%	3%	29%	12%
Midi-Pyrénées	3,8	5%	2 429	49%	10%	6%	23%	30%	25%	17%	54%	6%	34%	9%	48%	23%
NPDC	5,3	38%	18 928	47%	27%	9%	26%	29%	23%	14%	51%	11%	26%	4%	16%	7%
Picardie	3,9	3%	1 292	53%	3%	8%	30%	29%	21%	13%	58%	7%	29%	2%	8%	4%
Garantie j.	11,1	6%	5 557	45%	26%	5%	36%	32%	21%	7%	62%	4%	40%	9%	23%	9%
Total GI et PA mé	4,9	100%	1 185	46%	24%	6%	33%	31%	21%	9%	59%	6%	35%	7%	23%	10%

Indicateurs de sortie

Régions	Total Sortie	A quitté l'opération avant le terme prévu	Dont "à trouvé un emploi, formation, stage"	Chômeurs	Inactifs	Taux d'accès à l'emploi	Dont emploi aidé	Dont emploi temporaire	Dont activité indpdte	dont emploi durable	Accès à la formation	Obtention d'une qualification	Formation dévelpmnt des compétences	achèvement formation pré-qualif	formation savoir de bases
Total PA	100%	37%	51%	42%	9%	35%	16%	32%	1%	52%	14%	2%	9%	1%	2%
Métrop	89%	36%	50%	41%	9%	36%	15%	33%	1%	51%	13%	2%	8%	1%	1%
Aquitaine	4%	68%	45%	38%	16%	32%	10%	19%	1%	70%	13%	2%	3%	2%	3%
Auvergne	3%	25%	49%	41%	5%	42%	8%	49%	0%	43%	11%	0%	1%	1%	0%
Centre	2%	47%	44%	35%	11%	32%	6%	27%	1%	66%	22%	3%	15%	3%	6%
Champagne-Ard	9%	18%	18%	50%	8%	31%	8%	47%	1%	44%	11%	2%	34%	1%	1%
Haute-Norm	15%	39%	58%	38%	10%	38%	26%	33%	0%	41%	13%	1%	1%	1%	0%
Ile-de-France	2%	5%	2%	36%	8%	43%	7%	19%	2%	73%	14%	2%	11%	5%	3%
Languedoc-Rous	10%	39%	51%	42%	9%	34%	9%	35%	1%	55%	16%	4%	9%	1%	3%
Midi-Pyrénées	5%	22%	14%	56%	9%	25%	22%	27%	0%	50%	10%	1%	4%	1%	1%
NPDC	34%	40%	55%	38%	9%	40%	15%	30%	1%	54%	14%	2%	4%	1%	1%
Picardie	3%	26%	46%	54%	3%	32%	10%	50%	1%	39%	11%	1%	16%	0%	0%
Garantie jeune	53%	21%	2%	57%	12%	24%	15%	26%	1%	57%	7%	5%	19%	2%	4%
Total GI et PA métrop	100%	28%	31%	50%	11%	30%	15%	30%	1%	54%	10%	3%	14%	1%	3%

Vos interlocuteurs :

Edater

Sébastien Guilbert: guilbert@edater.com

Hugo Thenint : thenint@edater.com

Amnyos

Frédéric Bertrand : frederic.bertrand@amnyos.com

Vincent Roué : vincent.roue@amnyos.com

SIEGE

Tour Polygone

265, Avenue des Etats du Languedoc

34000 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 02 29 02

www.edater.fr | contact@edater.com